



Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial

## NOTE D'IDENTIFICATION DE PROJET

# Gestion concertée des ressources marines et côtières du Nord du Canal du Mozambique



<b>TITRE DU PROJET</b>	Gestion concertée des ressources marines et côtières du Nord du Canal du Mozambique
<b>LIBELLE COURT DU PROJET</b>	Initiative Nord du Canal du Mozambique
<b>PAYS / REGION</b>	France, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, Union des Comores
<b>INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET</b>	MAEDI, MEEM
<b>DOMAINE D'APPLICATION</b>	Eaux internationales
<b>THEMATIQUE DE CONCENTRATION</b>	Gestion intégrée et résilience des zones littorales et marines
<b>MONTANT DU PROJET</b>	6 millions €
<b>CO-FINANCIERS</b>	FEM, SIDA, membres du Consortium de l'Océan indien (WIO-C)
<b>CONTRIBUTION DU FFEM</b>	1,5 millions €
<b>BENEFICIAIRE</b>	Secrétariat de la Convention de Nairobi (via le PNUE) en partenariat avec CORDIO et WWF <sup>1</sup>
<b>BENEFICIAIRE FINAL</b>	Gouvernements de la région NCM, Organisations régionales, autorités locales, Société civile, AMPs, opérateurs économiques
<b>DEMARRAGE DU PROJET</b>	Janvier 2018
<b>DUREE DU PROJET</b>	4 ans

<sup>1</sup> Dans ce cadre, WWF et Cordio représentent le Consortium d'ONG pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers de l'océan indien occidental (WIO-C). Ces deux organisations partenaires du projet font partie de cette plateforme et ont signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention de Nairobi.

## *Contexte et enjeux*

Le Nord du Canal du Mozambique (NCM), couvrant une superficie d'environ 700 000 km<sup>2</sup>, est sous la juridiction de Madagascar, du Mozambique, de la Tanzanie, de la France, de l'Union des Comores et des Seychelles. La région est l'une des zones de biodiversité marine les plus riches au monde. Elle sert de réservoir biologique pour toute la région côtière de l'Afrique de l'Est, en particulier pour les récifs coralliens et les écosystèmes associés, et est l'une des régions les plus importantes pour la reproduction et l'alimentation d'espèces marines et migratoires phares. La population côtière de la zone NCM est actuellement de 10 millions de personnes (et devrait croître à 22-25 millions en 2050), et est largement dépendante de la santé et de la productivité des écosystèmes notamment pour les activités de pêche, d'agriculture côtière et de tourisme. La valeur économique annuelle totale des ressources vivantes et des services écosystémiques de l'Océan Indien Occidental (OIO) a été estimée à 20,8 milliards de dollars.

Les écosystèmes critiques de la région sont pourtant en déclin en raison des effets combinés de leur utilisation au niveau local et des menaces mondiales, y compris les pressions croissantes liées au développement des infrastructures côtières, des industries extractives (surtout les récentes découvertes de gaz naturel et de pétrole), de la croissance démographique et du changement climatique. Dans ce cadre, le projet offre l'occasion d'orienter les trajectoires de développement pour saisir les opportunités de développement économique du NCM, tout en préservant la santé des écosystèmes marins pour la prospérité future. A cet égard, le projet offrira une approche holistique de la gouvernance des océans pour la région et contribuera à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'Objectif 14 sur les océans.

## *Objectifs*

### *Finalité du projet*

D'ici 2025, les récifs coralliens et écosystèmes associés du Nord du Canal du Mozambique à haute valeur du point de vue de la biodiversité sont préservés et améliorés grâce à une gestion spatiale efficace des activités en mer, notamment celles du secteur des hydrocarbures, assurant un avenir durable pour les communautés côtières et les économies de la région.

### *Objectifs spécifiques*

1. D'ici 2021, les fondements institutionnels et les connaissances sont établis pour l'application d'un processus multipartite de planification spatiale marine dans la zone NCM
2. D'ici 2021, une planification efficace est promue et des pratiques optimales dans le secteur du pétrole et du gaz sont adoptées par les gouvernements et les chefs de file du secteur privé, permettant l'atténuation des impacts du secteur sur les ressources naturelles et les communautés de la zone NCM
3. D'ici 2021, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés sont améliorés progressivement grâce à la diffusion et à la réplication de pratiques réussies en matière de gestion communautaire des ressources marines et de réseaux santé-population-environnement.

## *Contenu du programme*

S'appuyant sur les fondements d'une coopération et de partenariats régionaux solides, la région NCM est bien placée pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'ODD 14 sur les océans. À cet égard, le projet connaît trois composantes principales, comme présentées ci-dessous :

*Composante 1 : Poser les bases institutionnelles et améliorer la base de connaissances pour l'application d'une planification spatiale marine (PSM) multipartite à travers la région NCM*

Cette composante est fondée sur l'ODD 14 et le Protocole GIZC de la Convention de Nairobi. L'objectif général est de renforcer les capacités au sein des pays membres et au niveau de la coordination par le Secrétariat de la Convention de Nairobi, afin de permettre la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gouvernance maritime qui conduira à une planification spatiale complète des usages marins dans le futur. Dans ce cadre, des plateformes et réseaux de partenariats multi-secteurs et multi-acteurs, ainsi que des liens avec les organismes régionaux et mondiaux concernés seront établis pour assurer la coordination et la participation des parties concernées dans la mise en œuvre de la PSM et de l'ODD 14. Puis, une étude de la santé des écosystèmes actuels et leur valeur économique, ainsi que des scénarii futurs pour le NCM seront évalués et validés, servant de base à la PSM et formant des outils d'aide à la décision.

Finalement, cette composante aboutira à la mise en place d'un cadre régional d'orientation de la PSM dans les juridictions nationales respectives des pays, dans le but d'orienter le processus de PSM national et d'assurer une cohérence entre les plans nationaux à cet égard.

*Composante 2 : Planification et adoption des meilleures pratiques environnementales et sociales dans les secteurs du gaz et du pétrole pour atténuer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone NCM.*

Cette composante aboutira à renforcer les capacités des parties prenantes (gouvernements, secteurs du pétrole et du gaz, experts locaux et organisations de la société civile) en mettant en œuvre trois activités principales. La première activité visera à identifier les principales lacunes des mesures en place ainsi que les besoins et possibilités de renforcement et d'harmonisation des outils juridiques, politiques et techniques dans la région NCM pour prévenir et réduire les risques liés aux secteurs du pétrole et du gaz qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques. La deuxième activité vise à établir des lignes directrices de meilleures pratiques pour l'élaboration et l'évaluation des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de PSM liée aux projets gaziers et pétroliers. Cette activité sera basée sur un examen des bonnes pratiques internationales, régionales et nationales pertinentes. L'activité 3 visera à renforcer les capacités des agents des gouvernements nationaux, des organismes régionaux et des OSC/ONG, à utiliser et mettre en œuvre les lignes de conduite développées afin de promouvoir l'adoption de meilleures pratiques dans la région. Dans ce cadre, le projet développera, entre autre, des feuilles de route concernant les politiques et le renforcement des capacités et mettra en œuvre les actions prioritaires.

*Composante 3 : Réplication et mise à l'échelle de modèles réussis de gestion communautaire des ressources et d'amélioration des moyens de subsistance et de bien-être des communautés.*

L'objectif global de cette composante est de promouvoir des approches efficaces de gestion communautaire des ressources marines (GCRM), et de réseaux santé-population-environnement (SPE) visant à assurer les moyens de subsistance et de bien-être des communautés. Les activités relevant de cette composante visent d'abord à identifier les pratiques de GCRM et de SPE efficaces, ainsi que des sites modèles dans la région, et puis d'organiser des visites d'échange et des ateliers dans le cadre d'un réseau de partage des bonnes pratiques et des expériences (« réseau d'apprentissage ») à mettre en place. Cinq sites pilotes seront identifiés pour répliquer les pratiques efficaces à travers la mise à disposition d'un dispositif de soutien technique et financier. Une plateforme en ligne et des outils visant à appuyer le réseau d'apprentissage seront mis en place afin de fournir des informations et de renforcer les capacités de tous les sites. Ces résultats aideront, entre autre, à créer un environnement institutionnel plus favorable aux approches communautaires, et en garantissant que leurs priorités soient reflétées dans les processus de planification aux niveaux national et sous-régional dans le cadre des Composantes 1 et 2.

### *Montage institutionnel*

Le projet sera exécuté à travers un partenariat entre le Secrétariat de la Convention de Nairobi (SCN) et le Consortium de l'océan indien (WIO-C), représenté par le WWF Madagascar et CORDIO. Le SCN assurera un rôle de liaison avec les pays à travers son système de points focaux nationaux, ainsi que la coordination avec des partenariats et processus politiques plus vastes entrepris dans le cadre de son mandat. Le WWF Madagascar et CORDIO piloteront la coordination technique des différentes composantes du projet, avec les co-responsables des composantes du projet : WCS, Fauna & Flora International (composante 2) et Blue Ventures (composante 3). Le WWF France assumera le rôle de maîtrise d'ouvrage du projet et, à ce titre, sera responsable des relations avec les institutions françaises et le bailleur français. L'équipe de base du projet sera composée du SCN, du WWF France ; WWF Madagascar et de CORDIO, et sera complétée par les co-responsables des trois composantes. Un comité de pilotage sera mis en place pour orienter la mise en œuvre des plans de travail annuels. Il sera composé du FFEM, et d'autres bailleurs clés, de représentants des pays de la sous-région, du secrétariat de la Convention de Nairobi, du WWF, de CORDIO, du WIO-C, et d'experts reconnus.

### *Durée, coût*

La durée du projet sera de 4 ans. Le budget total est estimé à 6 millions d'euros, dont une demande de financement présentée au FFEM à hauteur de 1,5 million €. Les cofinancements prévus devraient être principalement alloués par l'Agence suédoise pour le développement (Sida) et des membres du WIO-C.

## ABRÉVIATIONS

---

AAMP	Agence française des aires marines protégées
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aires marines protégées
AOA	Afrique orientale et australe
ASCLME	Grands Ecosystèmes Marins d'Agulhas et de Somalie
BSE	Biodiversité et les services écosystémiques
BV	Blue Ventures
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CMSC	Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des parties à la Convention de Nairobi
CORDIO	Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean
CPSOOI	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'Océan Indien
DBP	Directives de bonnes pratiques
EAWLS	Eastern Africa Wildlife Society
EBSA	Ecologically or Biologically Significant Marine Areas
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	Etude d'Impacts Environnementaux
EITI	Extracting Industries Transparency Initiative
ESA-IO	Zone de l'Afrique orientale et australe - Océan Indien
FAO-AEP	Approche écosystémique de la pêche de la FAO
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna and Flora International
GCRM	Gestion communautaire des ressources marines
GIO	Gestion intégrée des océans
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
GPG	Directives de bonnes pratiques
HELCOM	Commission pour la protection des ressources marines de la région Baltique
IFC-PS6	Normes de performance de la Société financière internationale
INCM	Initiative pour le Nord du Canal du Mozambique
IPIECA	Association Internationale de l'industrie du Pétrole pour la Protection de l'Environnement
MASPAWIO	Atlas spatial marin pour l'Océan indien occidental

NCM	Nord du Canal du Mozambique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIO	Océan Indien occidental
ONG	Organismes non-gouvernementales
ORGP	Organisations régionales de gestion de la pêche
OSC	Organisations de la société civile
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSM	Planification spatiale marine
RAMP	Réseau des Aires Marines Protégées COI
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPPHIRE	Projet régional financé par le FEM pour atteindre une gestion écosystémique à long-terme efficace des Grands Ecosystèmes Marins de l'Océan Indien occidental en alignement avec le Plan d'Action Stratégique tel que endossé par les pays participants
SCN	Sécretariat de la Convention de Nairobi
SIDS	Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
SOI	Sustainable Oceans Initiative
SPANB	Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la diversité Biologique
SPE	Santé-Population-Environnement
SWIOFish	Projets nationaux des pays du sud-ouest de l'Océan Indien financés par le FEM visant à améliorer l'efficacité de gestion de pêcheries prioritaires sélectionnées aux niveaux régional, national et communautaires
SWIOFP	Projet régional de recherche sur la pêche, financé par le FEM, se focalisant sur les ressources pélagiques partagées de 9 pays du sud-ouest de l'Océan Indien
TNC	The Nature Conservancy
UA	Union Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WB-ESS	Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale
WCS	Wildlife Conservation Society
WIO-C	Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans l'Océan Indien occidental
WIO-LaB	Projet régional financé par le FEM visant à réduire la dégradation de l'environnement marin et côtier de l'Océan Indien occidental affecté par des activités situées à terre
WIOMER	Ecoregion marine de l'Océan Indien occidental
WIOMSA	Association des sciences marines de l'Océan Indien occidental
WIOSAP	Projet régional financé par le FEM ayant pour but de réduire les impacts des sources et activités situées à terre et de gérer durablement les écosystèmes côtiers fluviaux à travers la mise en oeuvre des priorités du Plan d'Action Stratégique de l'Océan Indien occidental avec l'appui des partenariats aux niveaux national et régional
WWF	World Wide Fund for Nature
WWF MDCO	WWF Madagascar
ZEE	Zone économique exclusive
ZMGL	Zones marines gérées localement

<b>I</b>	<b>CONTEXTE ET ENJEUX .....</b>	<b>8</b>
I.1	<i>Le Nord du Canal du Mozambique – le deuxième hotspot mondial de biodiversité marine tropicale et une source abondante de services écosystémiques .....</i>	8
I.2	<i>Conditions socio-économiques et dépendance envers les services écosystémiques .....</i>	8
I.3	<i>Menaces émergentes et développement économique de la région .....</i>	9
I.4	<i>Cadre institutionnel et de gouvernance actuel .....</i>	10
I.5	<i>Arguments en faveur d'une gestion intégrée des océans et du littoral .....</i>	10
I.6	<i>Évaluation des projets passés et existants .....</i>	12
I.7	<i>Analyse des parties prenantes .....</i>	13
<b>II</b>	<b>OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</b>	<b>14</b>
II.1	<i>Finalité .....</i>	14
II.2	<i>Objectifs spécifiques/Objectives .....</i>	14
<b>III</b>	<b>CONTENU DU PROGRAMME.....</b>	<b>15</b>
III.1	<i>Composante 1 : Poser les bases institutionnelles et améliorer la base de connaissances pour l'application d'une planification spatiale marine (PSM) multipartite à travers la région NCM .....</i>	15
III.2	<i>Composante 2 : Planification et adoption des meilleures pratiques environnementales et sociales dans les secteurs du gaz et du pétrole pour atténuer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone NCM .....</i>	16
III.3	<i>Composante 3 : Réplication et mise à l'échelle de modèles réussis de gestion communautaire des ressources et d'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des communautés. ....</i>	18
III.4	<i>Analyse des risques .....</i>	19
<b>IV</b>	<b>MONTAGE INSTITUTIONNEL DU FINANCEMENT FFEM .....</b>	<b>21</b>
IV.1	<i>Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre .....</i>	21
IV.2	<i>Supervision .....</i>	22
IV.3	<i>Moyens.....</i>	23
Moyens externes .....	25	
Moyens matériels .....	25	
IV.4	<i>Partenariats .....</i>	25
<b>V</b>	<b>DUREE, COUT &amp; PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>26</b>
V.1	<i>Chronogramme de mise en œuvre des activités .....</i>	26
V.2	<i>Coût indicatif &amp; financement FFEM envisagé .....</i>	27
V.3	<i>Plan de financement prévisionnel .....</i>	27
<b>VI</b>	<b>JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM.....</b>	<b>28</b>
VI.1	<i>Contribution au développement local, économique et social du NCM .....</i>	28
VI.2	<i>Contribution à la préservation de l'environnement mondial .....</i>	28
VI.3	<i>Caractère exemplaire et innovant .....</i>	29
VI.4	<i>Caractère démonstratif et reproductible .....</i>	30
VI.5	<i>Pérennité économique et financière après projet .....</i>	30
VI.6	<i>Viabilité au plan écologique et environnemental .....</i>	30
VI.7	<i>Acceptabilité sociale et culturelle .....</i>	30

VI.8	<i>Cadre organisationnel et institutionnel adéquat</i> .....	30
<b>VII</b>	<b>POURSUITE DE L'INSTRUCTION DU PROJET</b> .....	<b>31</b>
VII.1	<i>Schéma et responsabilités de l'instruction</i> .....	31
VII.2	<i>Calendrier de l'instruction</i> .....	31
VII.3	<i>Points à examiner lors de l'instruction</i> .....	31
VII.4	<i>Projets antérieurs pouvant servir de référence</i> .....	31
VII.5	<i>Fonds de préparation de projets (le cas échéant)</i> .....	31
<b>VIII</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>32</b>
	Cadres logiques du projet .....	33
	Plan de financement détaillé .....	38

### 1.1 Le Nord du Canal du Mozambique – le deuxième hotspot mondial de biodiversité marine tropicale et une source abondante de services écosystémiques

Le Nord du Canal du Mozambique (NCM), couvrant une superficie d'environ 700 000 km<sup>2</sup>, est sous la juridiction de Madagascar, du Mozambique, de la Tanzanie, de la France, de l'Union des Comores et des Seychelles. La géologie et l'océanographie du canal, ainsi que ses écosystèmes côtiers et pélagiques diversifiés et précieux, distinguent la région NCM en tant que sous-région unique de l'océan indien occidental (OIO). Le Canal du Mozambique abrite une grande partie (35 %) des récifs coralliens de tout l'océan Indien (environ 11 000 km<sup>2</sup> ~ 4 % des récifs coralliens de la planète), et 5 % des forêts de mangrove du globe (environ 7 300 km<sup>2</sup>), essentiellement dans la partie Nord du Canal. Les études récentes révèlent une diversité inégale des taxons des récifs coralliens, et notamment des coraux durs, les stomatopodes

et d'autres espèces, dans le NCM. Cette diversité s'explique par la combinaison unique au monde de courants circulaires entraînant un haut degré de connectivité et des littoraux stables d'un point de vue géologique depuis plus de 100 millions d'années. La jonction de ces facteurs a créé un véritable « musée » constitué d'espèces très anciennes, telles que le coelacanth, un « fossile vivant » qui existait déjà il y a 67 millions d'années, et ont également favorisé l'apparition de nouvelles espèces originaires d'autres régions et transportées jusqu'au NCM.

Cette région est l'une des zones de biodiversité marine les plus riches au monde et sert de réservoir biologique pour toute la région côtière de l'Afrique de l'Est, en particulier pour les récifs coralliens et les écosystèmes associés. L'endémisme est élevé et la diversité globale des récifs est la deuxième plus importante après le triangle de corail du sud-est de l'Asie, avec plus de 400 espèces de coraux durs.

Compte tenu de sa productivité élevée, le Canal du Mozambique est l'une des régions les plus importantes pour la reproduction et l'alimentation d'espèces marines et migratoires phares, telles que les oiseaux marins, les tortues de mer, les requins et les mammifères marins (notamment les baleines à bosse). Le Canal se trouve sur la route migratoire annuelle du thon de l'OIO, même si son rôle (par exemple en tant qu'aire de reproduction ou d'alimentation) demeure inconnu.

La priorité stratégique de cette zone pour la conservation de la biodiversité a été confirmée par le processus « WIOMER<sup>2</sup> » de la Commission de l'océan Indien (2010), la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (2012) et le processus « EBSA<sup>3</sup> » de la Convention sur la diversité biologique. L'importance de la région et de ses atouts naturels a également été reconnue par la décision CP8/6<sup>4</sup> de la 8ème Conférence des Parties à la Convention de Nairobi (juin 2015), demandant aux Parties contractantes, au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et à d'autres partenaires, d'appuyer des projets dans le NCM comme un bon exemple d'approche de gestion intégrée des océans (GIO).

### 1.2 Conditions socio-économiques et dépendance envers les services écosystémiques

La population côtière de la zone NCM est actuellement de 10 millions de personnes. Elle devrait croître à 22-25 millions en 2050, et 40-60 millions en 2100<sup>5</sup>. Elle est largement dépendante de la santé et la productivité des écosystèmes notamment pour les activités de pêche, d'agriculture côtière et de tourisme. Les niveaux de pauvreté

#### Encadré 1. Faits et chiffres concernant le Nord du Canal du Mozambique.

##### Nature

- Abrite 35 % des récifs coralliens de l'océan Indien
- Abrite 5 % des forêts de mangrove du globe
- A la 2<sup>e</sup> biodiversité la plus importante s'agissant des espèces de corail dur
- Est un lieu de passage incontournable des baleines à bosse
- Est situé sur la route migratoire du thon et des espèces voisines
- Contient de grands puits de carbone (herbiers, mangroves, zones humides)

##### Économie

- Les pêcheurs artisanaux et de subsistance à petite échelle représentent entre 70 et 80 % des prises totales.
- Est le théâtre d'une partie significative de la pêche au thon dans l'OIO (2 milliards \$/an)
- Soutient la pêche industrielle/mariculture qui sont en plein essor
- Le tourisme fait partie des secteurs qui se développent le plus rapidement/avec un fort potentiel
- Renferme des réserves de gaz naturel (plus de 100 billions de pieds cubes d'après les estimations actuelles)
- Soutient 30 % du trafic de pétroliers dans le monde (plus 5 000 voyages de pétroliers chaque année)

##### Géographie

- 10 millions de personnes résident dans la zone côtière
- Entouré de 5 états insulaires côtiers/de petite taille
- Composé de zones économiques exclusives (ZEE) uniquement (pas de zones ne relevant d'aucune juridiction nationale)

<sup>2</sup> Western Indian Ocean Marine EcoRegion

<sup>3</sup> Ecologically or Biologically Significant Marine Areas.

<sup>4</sup> [http://drustage.unep.org/nairobiconvention/sites/unep.org.nairobiconvention/files/french-adopted-\\_cop-8\\_decisions-\\_24-june-2015.pdf](http://drustage.unep.org/nairobiconvention/sites/unep.org.nairobiconvention/files/french-adopted-_cop-8_decisions-_24-june-2015.pdf)

<sup>5</sup> Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects: The 2012 Revision, <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>



parmi les populations côtières du NCM sont extrêmement élevés. Par exemple, 92 % de la population de Madagascar vit avec moins de 2 de dollars<sup>6</sup> par jour, les régions côtières éloignées faisant partie des plus pauvres de l'île.

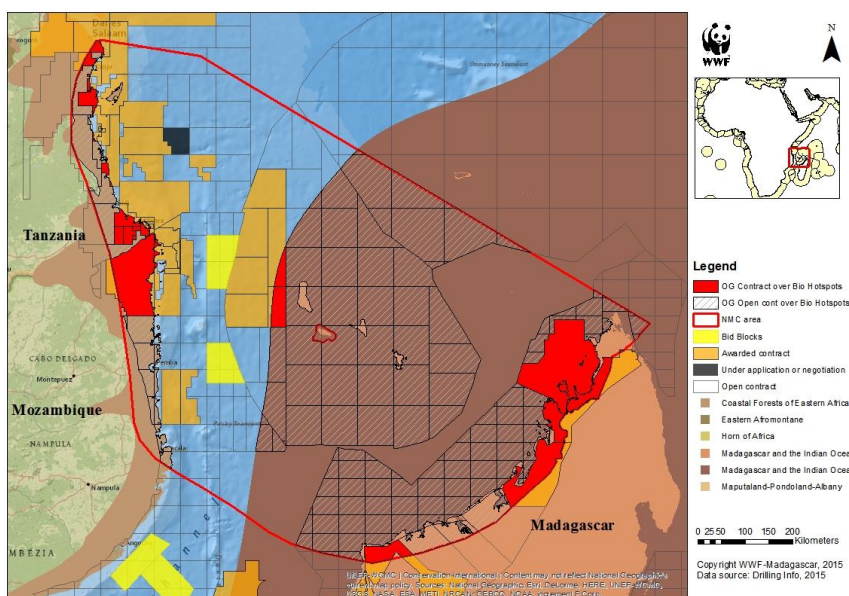
Les ressources marines représentent environ 5 % du produit intérieur brut (PIB) des Etats insulaires de l'OIO (environ 8 % pour les Comores, 6 % pour Madagascar et 9 % pour les Seychelles<sup>7</sup>), et fournissent également la pêche à petite échelle. À Madagascar, par exemple, les pêcheurs artisanaux et de subsistance représentaient 72 % des prises totales<sup>8</sup>. La pêche industrielle est par ailleurs non négligeable. En effet, la valeur de la pêche au thon dans l'OIO s'élevait à plus de 2 milliards de dollars par an (environ 15 % des prises mondiales de thon<sup>9</sup>).

Le tourisme littoral est un secteur avec un fort potentiel dans le NCM, même s'il demeure pour l'heure peu développé.

Le « produit marin brut » annuel de l'OIO, équivalent du PIB d'un Etat, est estimé à au moins 20,8 milliards d'US\$. La base totale d'actifs océaniques de la région (ou « fonds de richesses communes ») elle, est estimée à au moins 333,8 milliards de dollars<sup>10</sup>. Environ 45 % de ces ressources proviennent des pays qui jouxtent le NCM<sup>11</sup>. De manière globale, le tourisme et la pêche, qui dépendent tous deux d'écosystèmes sains et en bon état de fonctionnement, sont les secteurs économiques les plus importants. Ils contribuent respectivement à environ 70 % et 10 % de cette valeur économique annuelle générée par l'OIO, révélant au passage le potentiel de croissance du tourisme. Cependant, un modèle de développement non durable nuit à ces secteurs et impacterait particulièrement les populations les plus pauvres car dépendantes directement des services écosystémiques pour leur subsistance.

### 1.3 Menaces émergentes et développement économique de la région

Les découvertes récentes d'hydrocarbures représentent plus de 3,7 milliards de mètres cube<sup>12</sup> de gaz naturel rien que dans la partie mozambicaine du NCM, ce qui en fait l'un des plus grands champs de gaz de la planète, équivalent à 40 à 50 années de production. De nouvelles découvertes sont attendues dans tous les autres pays du NCM. Ce secteur détient le plus fort potentiel de développement économique des pays de la région, mais est également porteur de risques majeurs d'atteintes à l'environnement et risque donc d'avoir des répercussions négatives sur les autres



secteurs économiques et les populations dépendant d'écosystèmes marins sains.

Le changement climatique a également des conséquences graves sur les récifs coralliens et les mangroves, ainsi que sur d'autres écosystèmes du NCM. Quatre événements climatiques significatifs ayant entraîné le blanchissement du corail ont été enregistrés dans l'archipel des Comores de 1983 à 2016<sup>13</sup>, appauvrissant les récifs et réduisant leur capacité à soutenir la pêche et à offrir une protection naturelle aux villes et villages côtiers.

L'évolution des modèles économiques et le développement industriel risquent d'accroître grandement les migrations vers les zones côtières,

<sup>6</sup> <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>

<sup>7</sup> Stratégie régionale des pêches et de l'aquaculture de la Commission de l'Océan Indien 2009 – 2014

<sup>8</sup> Barnes-Mauthe, M., Olesona, K.L.L. and B. Zandrailivonona. 2013. The total economic value of small-scale fisheries with a characterization of post-landing trends: An application in Madagascar with global relevance. Fisheries Research 147: 175–185

<sup>9</sup> Galand, G., Rogers, A. and A. Nickson. 2016. Netting billions: a global valuation of tuna. The Pew Charitable Trust. 24 pp

<sup>10</sup> Obura, D. et coll., 2017. Relancer l'économie de l'océan indien occidental : plaidoyer pour un avenir durable, Synthèse. WWF International, Gland (Suisse). 20 pp.

<sup>11</sup> *ibid*

<sup>12</sup> 130 Tcf (trillion cubic feet)

<sup>13</sup> Obura, D.O., Bigot, L., Macharia, D. and F. Benzoni. In review. Coral reef resilience to thermal stress in Mayotte, 1983-2010. Estuarine Coastal and Shelf Science

s'ajoutant ainsi au taux de croissance démographique déjà élevé dans les pays frontaliers du NCM, et en accentuant la pression sur le littoral, les écosystèmes marins et les ressources de la pêche, et les risques de pollution.

Les écosystèmes critiques de la région (récifs coralliens, mangroves et herbiers) sont donc en déclin en raison des effets combinés de leur utilisation au niveau local et des menaces mondiales. Les pressions croissantes sont liées au développement des infrastructures côtières et des industries extractives, à la croissance démographique et au changement climatique. Avec les récentes découvertes de gaz naturel et de pétrole dans la région, qui représentent un potentiel de ressources additionnelles pour le NCM, la région connaîtra donc probablement un essor économique et démographique important au cours des prochaines décennies. Si cet essor peut être source de nouvelles opportunités économiques et d'amélioration du bien-être, il constitue potentiellement une menace pour la santé de ces écosystèmes critiques, et par conséquent pour les moyens de subsistance et le bien-être des communautés côtières. Il pourrait en effet avoir des impacts négatifs sur les ressources de pêche, la protection du littoral, la séquestration du carbone et les fonctions récréatives qui sous-tendent l'industrie touristique, et par conséquent sur les moyens de subsistance des populations, en particulier des plus pauvres.

#### *1.4 Cadre institutionnel et de gouvernance actuel*

Les six pays du NCM ont élaboré des Plans Nationaux de Développement, des Plans de Réduction de la Pauvreté ainsi que des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la diversité Biologique (SPANB) et ainsi défini leurs priorités d'action. Ils ont tous adopté l'Agenda 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD), et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et l'Accord de Paris de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La gouvernance et les systèmes économiques de chaque pays sont organisés selon des secteurs clés tels que l'énergie, les mines, la pêche, l'environnement, etc. Concernant les zones côtières, chaque pays reconnaît la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) comme une démarche nécessaire pour créer des synergies entre de multiples intérêts sectoriels. Un protocole commun pour la région NCM sur la GIZC est en cours de préparation dans le cadre de la Convention de Nairobi<sup>14</sup>.

Un des défis majeurs que devra relever le projet réside dans le fait que si la région NCM couvre l'ensemble de la ZEE des Comores, elle ne couvre au contraire qu'une partie des ZEE de Madagascar, du Mozambique, de la Tanzanie et de la France et n'est de plus pas considérée comme une région prioritaire dans les cadres nationaux de ces derniers pays cités. Le projet doit ainsi agir aux niveaux nationaux pour soutenir les politiques de ces pays en faveur de la gouvernance intégrée des océans mais également au niveau sous-national pour un engagement concret dans la mise en oeuvre. Les mécanismes intergouvernementaux existants au sein desquels les pays sont déjà engagés peuvent contribuer à cela, par leur mandat de faciliter et d'assurer la coopération entre les pays : l'Union africaine (UA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché Commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Commission de l'Océan Indien (COI), qui comprend les États insulaires et les organismes sectoriels régionaux. En plus de cela, les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) surveillent la pêche du thon ainsi que d'autres pêcheries issues de stocks partagés entre les pays de l'OIO, et créent ainsi un précédent pour la gestion maritime régionale.

En s'appuyant sur l'expérience de nombreux projets et initiatives réalisés ces 20 dernières années (voir la section 1.6) la Convention de Nairobi fournit un cadre de gouvernance à ce projet. Se basant notamment sur des décisions importantes<sup>15</sup>, la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi a facilité le développement d'activités et de consultations qui sous-tendent ce projet. Depuis 2014, la coordination du Secrétariat de la Convention ainsi que les consultations avec les Points Focaux Nationaux, les partenaires de mise en oeuvre et les membres du WIO-C ont permis de développer un partenariat dont la présente proposition est issue.

#### *1.5 Arguments en faveur d'une gestion intégrée des océans et du littoral*

Les impacts liés au développement du secteur gazier et pétrolier, aux changements climatiques et à la pression démographique pourraient être atténués par des approches appropriées de planification et de gestion intégrées des ressources, ainsi que de renforcement de la résilience des populations locales.

Ce projet a pour objectif d'appuyer une démarche de planification spatiale dans les ZEE et les mers territoriales des pays au sein de la région NCM, en s'appuyant sur le Protocole sur la GIZC en cours de négociation au sein de la

---

<sup>14</sup> Convention de la protection, de la gestion et du développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est

<sup>15</sup> Décision CP7 / 1 (programme de travail) et la décision CP8 / 6 (Soutien à la mise en oeuvre des projets)

Convention de Nairobi, pour faire face aux menaces environnementales et sociales liées au développement du secteur du pétrole et du gaz en particulier. À cet égard, le projet proposera une approche holistique de la gouvernance des océans pour la région et contribuera à l'atteinte des ODD, notamment l'Objectif 14 sur les océans.

La mise en place d'un cadre de gouvernance global des océans adéquat, comprenant les conditions nécessaires à la prise de décision éclairée et inclusive permettrait d'aboutir à des compromis équilibrés (i) entre pays et au sein des pays ; (ii) entre les différents secteurs (par exemple pétrole/gaz, tourisme, pêche) ; (iii) entre les groupes d'intérêt socio-économique (communautés locales / investisseurs) ; et (iv) entre les intérêts à court terme (« boom » économique) et la durabilité à long terme.

Pour y parvenir, le projet devra agir afin de dépasser les obstacles suivants :

<b>Obstacles institutionnels</b>	Même si des plateformes existent pour faciliter la gestion intégrée des océans (par exemple à travers la Convention de Nairobi, la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien et les commissions économiques régionales), la vision politique actuelle, les capacités et les mécanismes institutionnels (y compris les mécanismes financiers) de cette planification dans la région, requis à un niveau et une échelle minimum, font cruellement défaut.
<b>Obstacles économiques</b>	Les principaux facteurs d'une croissance économique exponentielle attendue dans la sous-région ne sont pas portés par une vision claire et encadrés par des mécanismes de contrôle afin garantir la durabilité et l'équité de cette croissance économique.
<b>Obstacles en matière de connaissances, d'informations et de capacités humaines</b>	Les capacités, les connaissances et la compréhension sont les bases d'une prise de décision éclairée et des actions nécessaires pour relever les défis qui se présentent. A l'échelle requise des processus de planification, des investissements significatifs seront nécessaires pour créer les conditions de succès d'un cadre de gestion intégrée des océans. L'importance et l'utilité des services écosystémiques fournis par le capital naturel abondant de la région sont largement sous-estimées, alors qu'ils sont le cœur même des moyens de subsistance et des opportunités économiques.
<b>Obstacles relatifs à la gestion du capital naturel</b>	De manière connexe, le manque de cohérence entre les instruments de gestion du capital naturel délimité dans l'espace, tels que les aires marines protégées (AMP) et les zones marines gérées localement (ZMGL <sup>16</sup> ), constitue une entrave majeure à la préservation de ces intérêts.
<b>Obstacles sociaux</b>	En raison de la forte dépendance des populations locales à leur environnement, il existe des liens étroits entre le tissu social des populations du NCM et la santé de l'environnement. À l'heure actuelle cependant, la majorité des communautés (et leurs organisations représentatives) ne sont pas conscientes de cette dépendance et de leur rôle, et les mécanismes d'adhésion et d'amélioration des pratiques de gestion des ressources naturelles sont insuffisamment développés.

Dans ce contexte, le projet offre l'occasion d'orienter les trajectoires de développement du NCM pour saisir les opportunités de développement économique durable garantissant de préserver la santé des écosystèmes marins.

**Scénario de référence (« Fuelled Business as usual »):** dans ce scénario, l'expérience des économies basées sur les énergies fossiles observée dans beaucoup d'autres parties de l'Afrique est reproduite dans les économies émergentes du NCM. Dans ce scénario, le futur du NCM est caractérisé par une forte concurrence entre certains acteurs nationaux, sociaux et les entreprises dans l'accès aux richesses qui seront générées par l'exploitation minière du capital naturel. Les décisions relatives aux ressources les plus importantes et les plus précieuses sont prises dans l'intérêt des élites politiques et du monde de l'entreprise sans tenir réellement compte des intérêts sociaux et environnementaux divergents. Une planification insuffisante et un manque d'investissement sur le long terme se traduisent par un cadre de gouvernance et de gestion défaillant à l'échelle du système, tandis que le bien-être social et l'intérêt public sont négligés. Cela a des conséquences néfastes sur l'environnement mais également sur les personnes et les autres secteurs économiques qui en dépendent. La croissance démographique dans la zone côtière s'accélère sous l'effet du boom des industries extractives, entraînant une hausse de la demande de ressources naturelles et accentuant ainsi l'exploitation et la dégradation des habitats marins et côtiers.

<sup>16</sup> en Anglais, *Locally Managed Marine Area (LMMA)*

**Scénario porté par le projet : Une économie bleue durable** : dans ce scénario, les gouvernements et les décideurs du secteur privé font des choix en matière de croissance économique qui permettent d'atteindre, en même temps, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, et de trouver un juste équilibre entre ceux-ci. Sur le plan macro-économique, ces options s'inscrivent dans un modèle d'« économie verte », et, compte tenu de l'importance capitale de l'océan et de ses ressources pour assurer la pérennité du NCM, la région peut adopter un modèle d'« économie bleue » adapté à son environnement. Visant la durabilité et l'équité, ce scénario doit être élaboré à partir de choix spécifiques à chaque secteur et s'appliquer à chaque décision économique, de la gestion communautaire des pêcheries, aux pratiques industrielles telles que dans le secteur gazier et pétrolier, tout en intégrant la politique nationale et la législation concernant la GIO et en s'assurant de leur alignement aux niveaux régionaux.

### 1.6 Évaluation des projets passés et existants

Le NCM a déjà été au cœur des priorités de bon nombre d'organisations et de projets passés. La zone a en effet été identifiée par les membres du consortium de la Conservation des écosystèmes marins et côtiers dans l'océan Indien occidental (WIO-C) comme une zone d'intérêts convergents, tous ses membres (notamment Birdlife International, Blue Ventures, Conservation International, CORDIO, Eastern Africa Wildlife Society (EAWLS), Fauna and Flora International (FFI), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Rare Conservation, The Nature Conservancy (TNC), Wildlife Conservation Society (WCS), Wetlands International, Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA) et le WWF ayant mis en place des programmes ciblés dans la sous-région. Le programme éco-régional Réseau des Aires Marines Protégées (RAMP)-COI/WIOMER de la COI a identifié en 2009 le NCM comme une zone transfrontalière prioritaire à préserver.

Le projet de recherche de WIOMSA intitulé « Existe-t-il un "Triangle de corail" dans l'Océan Indien Occidental ? » a identifié le NCM comme la source d'espèces de coraux la plus abondante de l'OIO, et plus largement de tout l'océan Indien. Enfin le projet collaboratif MESOBIO<sup>17</sup>, impliquant des scientifiques français et sud-africains, a mis en avant l'océanographie physique et biologique unique du Canal du Mozambique, et le rôle clé joué par la partie nord du Canal dans cette richesse et pour le maintien de cet état de fait.

Aussi, plusieurs projets sont déjà en cours ou sont prévues dans la région, en particulier via les trois programmes SWIOFish, WIOSAP et SAPPHIRE financés par le FEM<sup>18</sup>. WIOSAP et SAPPHIRE sont tous deux mis en œuvre dans le cadre de la Convention de Nairobi, tandis que SWIOFish est lié à la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'Océan Indien (CPSOOI). Cette série de projets du FEM constitue une base importante pour la gestion et la gouvernance améliorées des écosystèmes côtiers et marins de l'OIO. Cependant il s'agit de programmes entièrement régionaux couvrant les 9 pays bénéficiaires du FEM en vertu de la Convention de Nairobi. Compte tenu de la nature particulière du NCM telle que décrite ci-dessus – qui présente la biodiversité et les écosystèmes marins les plus riches de l'OIO et compte tenu de sa vulnérabilité significative au changement climatique, du développement imminent du secteur des hydrocarbures et de l'explosion démographique – il se peut que ces projets ne soient pas en mesure de faire face à la spécificité et à la complexité de ce *hotspot* de biodiversité marine. Un nouveau projet proposé au financement du FEM (sur la gestion durable de la pêche et la préservation de la biodiversité des ressources et écosystèmes marins des grands fonds dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale) pourrait comporter un volet axé sur les outils de planification par zone qui pourrait se coordonner avec celui du présent projet, un volet coordonné à travers le PNUE-CMSC<sup>19</sup>. Pour établir des bonnes pratiques dans le secteur pétrolier et gazier dans le NCM, le projet s'appuiera sur les résultats de deux projets à présent achevés portant sur la réduction de la pollution et des impacts du transport maritime et du secteur de l'énergie : le projet « Autoroute maritime<sup>20</sup> » et le projet de planification d'urgence en cas de marée noire sur les îles de l'Océan Indien occidental<sup>21</sup>, tous deux financés par la Banque mondiale.

De plus, plusieurs programmes sont mis en œuvre à travers la Commission de l'Océan Indien (COI). L'UE a notamment soutenu une série de projets, parmi lesquels : (i) *SmartFish* qui se concentre sur la gestion et la gouvernance de la pêche, le suivi et le contrôle de celle-ci, le commerce et la sécurité alimentaire, et implique 20 pays d'Afrique orientale

<sup>17</sup> Les autres sites d'étude, Rodrigues et l'île Sainte Marie ne se trouvent pas dans le NCM

<sup>18</sup> Ces projets correspondent tous les trois à une deuxième phase de projets de 5 ans de la Convention de Nairobi, financés par le FEM. Ils traitent tous les trois les questions marines transfrontalières : gérer les sources terrestres de pollution marine et leurs impacts (WIOSAP); l'harmonisation régionale des politiques publiques nationales pour une gestion basée sur les écosystèmes (SAPPHIRE); et le développement des pêcheries nationales dans un cadre régional commun reconnaissant les processus marins et les stocks halieutiques partagés (SWIOFish).

<sup>19</sup> Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE

<sup>20</sup> Western Indian Ocean Marine Highway Development and Coastal and Marine Pollution Prevention Project ou projet de prévention de la pollution côtière et marine et de développement d'une autoroute maritime dans l'océan Indien occidental

<sup>21</sup> Western Indian Ocean Islands Oil Spill Contingency Planning Project

et australe (AOA)<sup>22</sup> ; (ii) le projet de « Mise en œuvre de la stratégie de Maurice<sup>23</sup> des petits États insulaires en développement (PEID) dans la région AOA- Océan Indien » (ISLAND)<sup>24</sup> pour le développement durable des PIED ; (iii) le projet de gestion de la biodiversité côtière, marine et insulaire de la région AOA et océan Indien (OI) dans les États côtiers de l'AOA-OIO<sup>25</sup>.

Aussi, trois projets supplémentaires dans les Comores se prêtent à une coordination avec le présent projet : (i) la gestion des zones côtières dans le cadre du projet SWIO<sup>26</sup>, financé par le FFEM et coordonné également par la COI, avec un site d'étude, Mohéli, qui se situe aux Comores, donc dans le NCM<sup>27</sup> ; (ii) le projet d'aide au développement et à la gestion du Parc marin de Mohéli, financé par l'AFD ; (iii) et le projet de réseau national PNUD-FEM d'aires protégées.

Toutefois, le défi consiste désormais à mettre en place des pratiques et une gouvernance durables qui feront en sorte que le NCM et ses ressources naturelles soient préservés et soutiennent à l'avenir les moyens de subsistance et l'économie. Les divers projets répertoriés ci-dessus contribuent à établir de meilleures pratiques, à renforcer les capacités et sont parvenus à de nombreuses améliorations dans les domaines techniques, de gestion et de gouvernance. Cependant, leurs cibles géographiques diverses et visant une échelle nationale constituent un obstacle à l'intégration de ces projets et à l'institutionnalisation de leurs résultats afin de garantir leur pérennité. À l'inverse, le présent projet est articulé autour des dynamiques du système marin du NCM, et met l'accent à la fois sur l'approche transfrontalière et sur la prise en compte des spécificités locales dans les États et provinces/districts de la région NCM. À travers l'harmonisation et la coordination avec ces divers projets locaux, nationaux et régionaux, le projet NCM peut contribuer à garantir une mise en œuvre locale de leurs actions, et avoir un effet de levier des efforts déjà menés dans la région. Par ailleurs compte-tenu des enjeux et pressions nouveaux, liés au développement de l'industrie extractive offshore dans la région et à l'impact du changement climatique, il est probable que l'ensemble des projets régionaux existant ne soient pas en mesure de faire face à la complexité et au rythme des avancées réalisées dans ce *hotspot* de la biodiversité marine, le deuxième plus important au monde.

### 1.7 Analyse des parties prenantes

Le lancement de l'initiative pour le Nord du Canal du Mozambique (INCM) est le fruit d'une collaboration avec les diverses parties prenantes via l'établissement de partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé. De par sa structure, l'initiative garantira l'implication et la participation active de parties prenantes de premier plan à la mise en œuvre des activités, à travers un cadre multisectoriel de plateformes multipartites nationales et régionales qui faciliteront l'adhésion de la société civile et du secteur privé au projet.

Les gouvernements de Madagascar, de la Tanzanie, du Mozambique, des Comores, des Seychelles et de la France sont les principales parties prenantes d'un point de vue institutionnel. Par le passé, la région a déjà bénéficié de nombreuses reprises d'une solide coopération inter-gouvernementale en ce qui concerne l'environnement côtier et marin, coopération facilitée par un large éventail d'institutions mandatées à l'échelle régionale telles que la Convention de Nairobi, la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) et la Commission de l'océan Indien (COI). En dépit de différences considérables au niveau des environnements culturels et économiques entre les pays du NCM, il existe donc une base solide pour mettre en œuvre une approche régionale. De plus, plusieurs pays se sont déjà engagés résolument en faveur de l'application d'une gestion spatiale planifiée et concertée des océans, en particulier à travers une gestion intégrée des zones côtières et marines et des aires marines protégées (AMPs), ce qui représente une base solide sur laquelle s'appuyer.

Les communautés côtières, les autres usagers et les gestionnaires des ressources des pays participants sont les principaux bénéficiaires des activités du projet. Les communautés de la région possèdent souvent des droits coutumiers sur les ressources (poissons, les produits de la forêt, etc.). Parfois, ces droits sont officialisés sous la forme

---

<sup>22</sup> Burundi, Comoros, Djibouti, DR Congo, Ethiopia, Eritrea, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Seychelles, Mauritius, Somalia, Swaziland, Sudan, South Sudan, Tanzania, Zanzibar, Uganda, Zambia, Zimbabwe

<sup>23</sup> la Stratégie de Maurice s'appuie sur les acquis du Programme d'action de la Barbade de 1994 (PAB) pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les met à jour

<sup>24</sup> Implementation of the SIDS Mauritius Strategy in the Eastern Southern African-Indian Ocean Region' (ISLANDS) project, which focuses on the sustainable development of Small Island Developing States (SIDS) in the Eastern and Southern Africa and Indian Ocean region (ESA-IO)

<sup>25</sup> the "Eastern and Southern Africa (ESA) and Indian Ocean (IO) region coastal, marine and island specific biodiversity management in the ESA-IO coastal states" (Biodiversity)

<sup>26</sup> South West Indian Ocean

<sup>27</sup> les autres sites d'étude, Rodrigues et l'île Sainte Marie ne se trouvent pas dans le NCM

de règlements locaux ou ZMGL<sup>28</sup>. Cependant, dans la réalité, la voix des communautés dans les débats politiques liés à leur environnement marin et côtier est quasiment inaudible, les décisions étant souvent mues par des intérêts économiques de plus grande ampleur au niveau des gouvernements, impliquant parfois un lobbying actif et des pressions de la part du secteur privé. Faire entendre la voix des communautés dans les débats politiques liés au NCM est donc une priorité de l'Initiative NCM (INCM), et les bases d'un réseau actif d'organisations de la société civile et d'organisations communautaires ont été jetées à cet égard à travers les travaux menés précédemment dans le cadre de l'INCM.

Le secteur privé joue un rôle crucial pour le succès à long terme de l'INCM. Parmi les principaux secteurs de la région, l'on peut citer le pétrole et le gaz, la pêche, le tourisme, le transport maritime et le commerce en général. Ce projet se concentre sur la participation du secteur du pétrole et du gaz, dans la mesure où il s'agit du secteur présentant le plus grand potentiel de croissance économique, et donc de risque en matière d'impacts environnementaux. Le projet adoptera différentes approches en identifiant les chefs de file potentiels du secteur, en particulier les entreprises leaders dans la région, en s'appuyant sur des relations établies de long terme entre les leaders du secteur et les ONG partenaires, et en identifiant les bonnes pratiques à mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs du secteur.

De par leurs mandats, d'autres acteurs participeront au projet, guidés principalement par leurs mandats organisationnels, par exemple : la COI, la CPSOOI, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, la FAO à travers l'Approche écosystémique des pêches (AEP), l'Initiative Pauvreté-Environnement pour l'Afrique menée conjointement par le PNUD et le PNUE ; le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA) ; et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (SIDS). L'autorité de ces organisations repose sur leur mandat et sur les liens institutionnels qu'ils entretiennent avec les institutions gouvernementales de la zone en particulier.

Enfin, le WIO-C représente un groupe de promoteurs actifs de l'INCM, et, au delà de sa contribution à la mise en œuvre de l'initiative, il représente également un groupe d'influence important aux échelles nationale et régionale. De manière globale, les membres du consortium entretiennent une relation de confiance avec les gouvernements à de nombreux niveaux, allant de l'échelon national à l'échelon local, ainsi qu'avec les parties prenantes de la société civile locale, ce qui leur confère une capacité d'influence importante.

## II OBJECTIFS DU PROGRAMME

---

### II.1 Finalité

*D'ici 2025, les récifs coralliens et écosystèmes associés du Nord du Canal du Mozambique à haute valeur du point de vue de la biodiversité sont préservés et améliorés grâce à une gestion spatiale efficace des activités en mer, notamment celles du secteur des hydrocarbures, assurant un avenir durable pour les communautés côtières et les économies de la région.*

S'appuyant sur les fondements d'une coopération et de partenariats régionaux solides, la région NCM est bien placée pour mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'ODD 14 sur les océans. À cet égard, le projet vise à assurer la santé et la productivité des écosystèmes essentiels de la région, en mettant particulièrement l'accent sur les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves.

### II.2 Objectifs spécifiques/Objectives

1. *D'ici 2021, les fondements institutionnels et les connaissances sont établis pour l'application d'un processus multipartite de planification spatiale marine dans la zone NCM*
2. *D'ici 2021, une planification efficace est promue et des pratiques optimales dans le secteur du pétrole et du gaz sont adoptées par les gouvernements et les chefs de file du secteur privé, permettant l'atténuation des impacts du secteur sur les ressources naturelles et les communautés de la zone NCM*
3. *D'ici 2021, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés sont améliorés progressivement grâce à la diffusion et à la réplique de pratiques réussies en matière de gestion communautaire des ressources marines et de réseaux santé-population-environnement.*

---

<sup>28</sup> La nature exacte de ces dispositifs officiels varie d'un pays à l'autre. Par exemple, en Tanzanie, des réglementations permettent la création légale d'« Unités de gestion des plages », en vertu desquelles les communautés obtiennent des droits d'utilisation des ressources et sont responsables de gérer une zone précise des eaux côtières, poissons inclus.

Le projet reposera sur les fondements juridiques du Protocole GIZC de la Convention de Nairobi, en consolidant les capacités et les mécanismes d'implication des parties prenantes pour renforcer la gestion intégrée des océans à travers toutes les eaux maritimes relevant des juridictions nationales. Ce processus sera fondé sur des approches intégrées de la gestion des mers, telles que la planification spatiale marine (PSM), et sur des outils d'aide à la décision innovants, en veillant à ce que tous les secteurs économiques ainsi que toutes les communautés locales participent à l'évaluation des enjeux, des compromis possibles et des opportunités de développement futurs, l'accent étant mis sur les processus internes aux pays et le renforcement des capacités (composante 1). Le secteur du pétrole et du gaz, qui représente à la fois l'une des opportunités les plus importantes pour chaque pays de la région, mais également la principale menace environnementale et sociale à long terme dans l'ensemble des pays, sera ciblé afin de proposer des réponses appropriées en termes de politiques, de législations et de capacités d'intervention d'urgence, et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques pour atténuer les impacts sur les ressources naturelles et le bien-être social dans tous les pays du NCM (composante 2). Du point de vue des communautés rurales dépendant des ressources marines, le projet mettra l'accent sur la mise à l'échelle et la réplication de modèles ayant fait leurs preuves dans l'amélioration des moyens de subsistance : la gestion communautaire des mangroves, des herbiers et des récifs coralliens et de leurs ressources halieutiques et l'approche Santé-Population-Environnement<sup>29</sup> (SPE), s'appuyant sur des pratiques améliorées et des réseaux d'apprentissage (composante 3).

### III CONTENU DU PROGRAMME

---

#### *III.1 Composante 1 : Poser les bases institutionnelles et améliorer la base de connaissances pour l'application d'une planification spatiale marine (PSM) multipartite à travers la région NCM*

Mise en œuvre par le Secrétariat de la Convention de Nairobi, avec le soutien du WWF, cette composante est fondée sur l'ODD 14 et le Protocole GIZC de la Convention de Nairobi. L'objectif général est de renforcer les capacités au sein des pays membres et au niveau de la coordination par le Secrétariat de la Convention de Nairobi, afin de permettre la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gouvernance maritime qui conduira à une planification spatiale complète des usages marins dans le futur. Cette composante contribuera également à la mise en œuvre d'autres projets régionaux importants, tels que le projet SAPPHIRE ainsi que le projet WIOSAP<sup>30</sup>. Cette composante inclura le renforcement des capacités et la compilation de données scientifiques pertinentes afin d'appuyer la planification spatiale et les processus de prise de décisions définis dans le Protocole GIZC. Cette composante aboutira au final à un cadre régional d'orientation qui guidera la PSM dans les juridictions nationales respectives des pays.

Trois résultats principaux sont attendus pour cette composante :

*Résultat 1.1. Les capacités sont renforcées et des plateformes et réseaux de partenariats multi-secteurs et multi-acteurs pour la mise en œuvre de la PSM et de l'ODD 14 sont établis*

Un forum multipartite sur la PSM - comprenant des représentants des gouvernements, du secteur privé ainsi que de la société civile - sera mis en place, ou consolidé le cas échéant, dans chaque pays, en s'appuyant sur les comités GIZC nationaux. Ces forums nationaux interagiront avec les gouvernements dans le cadre des discussions nationales sur les questions liées à l'usage et au partage des espaces marins, et aideront les gouvernements à intégrer les perspectives de planification spatiale dans leurs politiques, programmes, projets et actions nationales et infra-nationales.

À plus grande échelle, on encouragera ainsi les liens avec les organismes régionaux concernés (par exemple, la Commission de l'océan indien (COI), la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), etc.), et également avec d'autres initiatives régionales (par exemple HELCOM et la Convention de Barcelone<sup>31</sup>).

L'animation et la coordination de ces forums seront réalisées par le Secrétariat de la Convention de Nairobi. Ces forums nationaux seront le principal mécanisme pour obtenir la participation des parties prenantes aux processus PSM et GIZC dans la région OIO.

---

<sup>29</sup> La SPE (PHE - Population-Health-Environment en anglais) est une approche holistique du développement durable qui associe les services de planification familiale et santé aux initiatives de gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité à base communautaire.

<sup>30</sup> Résultat SAPPHIRE 1.1 « Réformes et réalignements politiques, législatifs et institutionnels ... » et Résultat 4.2 « Exécution de bonnes pratiques et application de leçons à travers une démonstration de gouvernance des océans innovante » et Composante WIOSAP 4 « Gouvernance et collaboration régionale »

<sup>31</sup> HELCOM - Commission pour la protection des ressources marines de la Baltique – et la convention de Nairobi ont un accord de jumelage et des intérêts en commun dans la planification spatiale marine. La Convention de Barcelone dispose d'un protocole sur la GIZC.

*Résultat 1.2. La santé des écosystèmes actuels et leur valeur économique, ainsi que des scénarii futurs pour le NCM sont évalués et validés, servant de base à la PSM et constituant des outils d'aide à la décision*

Les activités se concentreront sur un état des lieux de la santé des écosystèmes, des causes sous-jacentes et des pressions liées aux récifs coralliens, aux mangroves, aux herbiers marins et aux espèces clés, en s'appuyant sur les efforts de cartographie antérieurs<sup>32</sup> et les projets pilotes de PSM tels que MASPAWIO, financés par l'Agence française de développement. Différents scénarii, fondés sur les tendances actuelles et prévues d'évolutions futures des principaux secteurs économiques ainsi que sur la démographie et les modèles de changement climatique dans la région, seront élaborés, à travers un processus multipartite qui permettra par le biais d'ateliers et de consultations de valider et interpréter les tendances, et d'élaborer les actions à entreprendre. Une évaluation de chacun de ces scénarii en matière de potentiel de construction d'une économie bleue et d'atteinte de l'ODD 14 (en utilisant, entre autres, la boîte à outils d'évaluation des scénarii INVEST<sup>33</sup>) sera réalisée pour soutenir la prise de décision. Le processus impliquera par ailleurs la création d'une base de données en ligne interactive qui harmonisera, recueillera et partagera les données sur les aspects écologiques, sociaux, économiques et de gouvernance. Elle proposera des liens fonctionnels avec des ensembles de données nationaux et régionaux existants s'appuyant sur le mécanisme de centralisation existant de la Convention de Nairobi<sup>34</sup>.

*Résultat 1.3 Un cadre régional de PSM dans la région NCM a été développé et validé par un processus multipartite*

Le projet prévoira un processus consultatif à l'échelle nationale et régionale incluant les gouvernements, le secteur privé et la société civile, visant à mettre en place et valider un cadre régional de PSM, dans le but d'orienter les processus de PSM nationaux et d'assurer une cohérence entre les plans nationaux à cet égard. Le projet réalisera une évaluation de la pertinence des outils de gestion spatiale et temporelle existants et des accords institutionnels pour la gestion des produits et services écosystémiques de la région, et émettra des recommandations spécifiques en vue de leur amélioration. Par ailleurs, sur la base de l'évaluation des scénarii relevant de l'objectif de résultats 1.2, le projet permettra d'élaborer un cadre de PSM initial pour la région, avec des recommandations concernant des mesures de gestion temporelle et spatiale, des mesures incitatives et des dispositifs institutionnels, pour guider les processus nationaux de PSM/GIZC. Enfin, des processus de consultation à l'échelle nationale et régionale seront destinés à valider la feuille de route de PSM régionale, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration des processus de décisions (PSM/GIZC) à l'échelle nationale. Les pays n'ayant pas atteints le même niveau de développement des outils de PSM, l'appui sera adapté selon les pays afin de les soutenir dans la réalisation de ces feuilles de route.

### *III.2 Composante 2 : Planification et adoption des meilleures pratiques environnementales et sociales dans les secteurs du gaz et du pétrole pour atténuer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone NCM<sup>35</sup>*

La Convention de Nairobi, à travers la décision CP8/7, appelle à la réalisation d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) des secteurs du gaz et du pétrole. Les projets WIOSAP et SAPPHIRE prévoient déjà des activités visant à réduire la pollution et à harmoniser les politiques. Le projet d'Autoroute maritime quant à lui se concentrait sur la prévention des risques de pollution et de déversements d'hydrocarbures pour le secteur maritime et sur les réponses à apporter à différents niveaux. La composante 2 s'appuiera sur ces initiatives et les complétera en se concentrant sur les impacts du secteur sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (BSE) et la réduction des impacts par l'assimilation des bonnes pratiques.

Cette composante sera mise en œuvre par les organisations partenaires Wildlife Conservation Society (WCS) et Fauna and Flora International (FFI). Les deux partenaires se partageront la mise en œuvre des activités de la Composante 2 en fonction de leur capacité et expertise dans chaque pays et de leurs projets existants : le projet COMBO<sup>36</sup> pour WCS et le partenariat stratégique avec ENI pour FFI.

<sup>32</sup> De nombreuses évaluations ont été réalisées dans la région, par exemple WIO-LaB, ASCLME et Mozalink.

<sup>33</sup> Un outil d'analyse des scénarii du point de vue des valeurs écosystémiques ([www.naturalcapitalproject.org](http://www.naturalcapitalproject.org)).

<sup>34</sup> Nairobi Convention Clearinghouse Mechanism

<sup>35</sup> Sur cette composante, il faut noter que les discussions avec le gouvernement malgache se poursuivent et devront permettre de déterminer avant le lancement de l'étude de faisabilité par le FFEM, le cas échéant, l'implication du gouvernement malgache dans la mise en œuvre des activités de la composante 2.

<sup>36</sup> Les ONG Wildlife Conservation Society, Forest Trends et Biotopie ont conçu et lancé un projet de quatre ans (2016-2019) qui a pour objectif de concilier au mieux le développement économique avec la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques dans 4 pays d'Afrique (la Guinée, Madagascar, le Mozambique et l'Ouganda). Ce projet est principalement financé par l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la Fondation Mava. Il renforcera les capacités des pays ciblés dans le respect de la hiérarchie ERC : évitement, réduction et compensation des impacts résiduels des projets de développement sur la biodiversité.



Les capacités des principales parties prenantes (gouvernements, secteurs du pétrole et du gaz, experts locaux et organisations de la société civile) seront renforcées par la mise en œuvre de trois activités principales : (i) une analyse des principales lacunes des mesures en place par rapport aux directives de bonnes pratiques (DBP) ; (ii) un examen des DBP internationales, régionales et nationales pertinentes pour les secteurs du pétrole et du gaz ; (iii) la définition avec les parties prenantes de feuilles de route des mesures à adopter et le renforcement des capacités de ces parties prenantes pour permettre la mise en œuvre des actions prioritaires. Ces activités amélioreront les résultats des pays du NCM issus du développement de la filière pétrolière tout en évitant et réduisant les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques et en renforçant les stratégies nationales et régionales.

*Résultat 2.1. Les politiques et l'application des lois sont renforcées pour mettre en œuvre une régulation du secteur pétrolier et gazier, dans les pays cibles*

La première activité visera à identifier les principales lacunes des mesures en place ainsi que les possibilités d'harmonisation des outils juridiques, politiques et techniques dans la région NCM pour prévenir et réduire les risques liés aux secteurs du pétrole et du gaz qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette analyse s'appuiera sur les politiques et orientations antérieures d'atténuation des risques, relatives par exemple à la gestion des déversements d'hydrocarbure. Les cadres politiques existants dans la région seront rassemblés et évalués conformément aux exigences des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et d'Évaluation d'Impact Environnemental (EIE). Les lacunes seront identifiées aux échelles nationale et régionale au sein du NCM. Cette évaluation comportera une revue documentaire qui sera complétée par des consultations avec les parties prenantes des gouvernements, des secteurs du pétrole et du gaz et des organisations de la société civile/ONG. Un document d'analyse des lacunes sera produit et des recommandations seront formulées relativement aux instruments juridiques à mettre en place et aux orientations techniques à appliquer pour répondre aux exigences EES et EIE. Les résultats appuieront l'élaboration d'options politiques, en consultation avec les gouvernements, afin de faire avancer leur législation nationale et les lignes directrices régionales. Cette activité permettra en outre de renforcer la gouvernance, d'établir des relations multipartites et de réduire les conflits.

*Résultat 2.2. Des lignes directrices de meilleures pratiques, menant vers la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques prioritaires de la région NCM, sont émises pour l'élaboration et l'évaluation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de Planification Spatiale Marine (PSM) liée aux projets gaziers et pétroliers*

Un examen des bonnes pratiques internationales, régionales et nationales pertinentes pour les secteurs du pétrole et du gaz, sera réalisé<sup>37</sup>. Des orientations techniques, adaptées à la région NCM pour les EIE, les ESE et la PSM, seront élaborées en se basant sur les nombreux documents d'orientation existants relatifs aux bonnes pratiques, qui fournissent un large éventail de mesures d'atténuation pouvant être adaptées au NCM.

Ces lignes directrices seront conçues pour être utilisées par le secteur et les organes de régulation, et elles couvriront les priorités associées à la biodiversité marine régionale et aux services écosystémiques pour le NCM, telles qu'identifiées par les principales parties prenantes. Elles permettront (i) d'identifier les BSE marines prioritaires pour le NCM ; (ii) elles établiront une base de données de directives de bonnes pratiques existantes pour la biodiversité prioritaire ; (iii) elles identifieront des directives adaptées sur la BSE prioritaire pour la définition stratégique et par projet du champ d'application des évaluations d'impact environnemental, des plans d'action pour la biodiversité et la planification spatiale marine (PSM) liés au développement des secteurs du pétrole et du gaz dans la sous-région NCM. Des orientations seront fournies concernant les standards et exigences minimum relatifs aux données, l'accessibilité de la documentation et des données marines existantes, et les meilleures pratiques en matière de planification, ceci afin de fournir des outils pratiques et des méthodologies pour éviter et réduire les impacts sur la biodiversité par l'industrie.

Ces orientations seront élaborées avec la collaboration des gouvernements, des secteurs du pétrole et du gaz et des organisations de la société civile/ONG via des ateliers organisés dans chaque pays. Les informations qui en résulteront seront partagées avec les principales parties prenantes de la région NCM. Certaines contributions seront valables pour toute la région NCM tandis que d'autres ne s'appliqueront qu'à certains pays.

*Résultat 2.3. Les gouvernements, le secteur privé et les OSC / ONG voient leurs capacités renforcées pour mettre en œuvre les politiques et les lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de développement du secteur du pétrole et du gaz dans la sous-région*

---

<sup>37</sup> Par exemple, l'initiative Extracting Industries Transparency (EITI), l'Association Internationale de l'industrie du Pétrole pour la Protection de l'Environnement (IPIECA), les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC-PS), les Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale (WB-ESS), les Directives de bonnes pratiques (GPG) développées par FFI.

Le projet visera à renforcer les capacités des agents des gouvernements nationaux, des organismes régionaux et des OSC/ONG, à utiliser et mettre en œuvre les lignes de conduite développées afin de promouvoir l'adoption de meilleures pratiques dans la région. Cela comprendra également l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des données en coordination avec des bases de données nationales et régionales, et les initiatives de données telles que REBIOMA à Madagascar<sup>38</sup>, les collaborations régionales de GBIF<sup>39</sup> et le projet COMBO.

Le projet développera pour cela une ou plusieurs feuilles de route de renforcement des politiques et des capacités avec les gouvernements et le secteur privé dans les pays prioritaires ciblés. Les feuilles de route s'appuieront sur les résultats des activités précédentes du projet et seront établies via des ateliers dans chaque pays. Les priorités nationales concernant l'élaboration de politiques seront par exemple identifiées avec les principales parties prenantes dans chaque pays, à l'aide des recommandations résultant de l'activité 2.1. Un sous-ensemble d'activités prioritaires liées à la formation/au renforcement des capacités sera mis en œuvre dans les pays prioritaires.

L'établissement d'une communauté sous-régionale rassemblant des organisations de la société civile/ONG nationales sera facilité pour représenter les intérêts locaux et publics en matière de maîtrise des risques et de protection de la biodiversité et des services écosystémiques en lien avec le développement de l'industrie extractive. Les principales parties prenantes parmi les organisations de la société civile/ONG seront identifiées via les consultations antérieures sur l'analyse des lacunes, et cette communauté sera la cible principale des activités de renforcement des capacités prévues dans les feuilles de route nationales. Cette capacité améliorée permettra ainsi à chaque pays d'avoir une approche plus stratégique de l'atténuation des impacts.

### *III.3 Composante 3 : Réplication et mise à l'échelle de modèles réussis de gestion communautaire des ressources et d'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des communautés.*

Cette composante sera pilotée par CORDIO et Blue Ventures, avec la participation d'autres membres du WIO-C en fonction de leurs projets respectifs et de leur implication dans des sites et/ou connaissance des modèles de bonnes pratiques. Les communautés côtières du Nord du Canal du Mozambique dépendent de leurs ressources naturelles pour se nourrir et pour assurer un revenu. Ces communautés sont les premières impactées par les effets des changements climatiques à travers la perte d'habitats essentiels à leurs moyens de subsistance et à leur bien-être. Cette composante a pour objectif de garantir, d'ici 2021, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés les plus vulnérables. Pour atteindre cet objectif, le projet se concentrera sur le partage et la réplication des pratiques efficaces de i) gestion communautaire des ressources marines (GCRM), et b) des approches santé-population-environnement » (SPE) visant à améliorer le bien-être des communautés.

Les activités relevant de cette composante permettront d'identifier les pratiques de GCRM et de SPE efficaces sur différents sites de la région, d'organiser des visites d'échange dans le cadre d'un réseau de partage des bonnes pratiques et des expériences (« réseau d'apprentissage »), et de répliquer les pratiques efficaces sur les sites prometteurs sélectionnés par le projet à travers la mise à disposition d'un dispositif de soutien technique et, si possible, financier innovant (par exemple, en développant et favorisant l'accès au marché des produits de la mer pour les communautés, ou encore en mettant en œuvre des dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE).

*Résultat 3.1. Un réseau d'apprentissage communautaire pour la gestion des ressources naturelles et le bien-être des communautés est mis en place*

Des modèles de pratiques efficaces en matière de GCRM et de SPE axée sur des partenariats et les capacités institutionnelles/de leadership seront cartographiés, en s'appuyant sur l'expérience des partenaires CORDIO, Blue Ventures (BV) et du WIO-C dans la région. Pour ce faire, des recherches à distance et sur sites et des enquêtes par téléphone et sur Internet seront menées. Les sites seront classés en fonction de leurs caractéristiques, besoins et opportunités en termes sociaux et économiques, et en fonction de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques liés au secteur du pétrole et du gaz. Les résultats de ces enquêtes permettront d'identifier les interventions potentielles (pratiques efficaces) et les sites participant au projet. Ces informations seront accessibles au public.

---

<sup>38</sup> Un des objectifs globaux de REBIOMA (Réseau de la Biodiversité de Madagascar) est de fournir un accès facile aux informations et données sur la biodiversité ainsi que les outils de planification de conservation à la communauté de la conservation à Madagascar.

<sup>39</sup> Le GBIF (Global Biodiversity Information Facility) est un système mondial d'information sur la biodiversité. Le GBIF, un consortium international fondé à l'initiative de l'OCDE, est un programme qui tente de rassembler toutes ces données et de les mettre en commun à la disposition des chercheurs et du grand public.

Ces résultats seront utilisés pour identifier deux types de sites modèles, en fonction d'un ensemble de critères transparents. Ces sites modèles fourniront des exemples de pratiques efficaces de GCRM, d'approche SPE et de développement de moyens de subsistance alternatifs.

Cinq sites pilotes qui mettront en place ces pratiques seront identifiés<sup>40</sup>, soit un site par pays. Tous les autres sites sondés, et au delà dans la région OIO, pourront être associés au réseau d'apprentissage et accéder gratuitement aux outils mis à disposition par le projet, mais ne recevront pas de fonds du projet.

Le projet s'associera à une plateforme en ligne existante développée par Blue Ventures et développera des outils visant à appuyer le réseau d'apprentissage afin de fournir des informations et de renforcer les capacités de tous les sites. La plateforme pourra fonctionner hors ligne et sur smartphone ou ordinateur.

Le projet permettra de recenser les besoins en ressources/formation des sites et des partenaires prioritaires, et d'identifier les difficultés (telles que la langue / le format / l'accessibilité). À l'issue de ce processus, des supports de formation seront élaborés pour la plateforme et seront mis gratuitement à disposition de tous les membres du réseau d'apprentissage.

### *3.2. Amélioration des connaissances locales et adoption de pratiques locales efficaces de gestion durable des ressources marines, celles d'approches Population-Santé-Environnement ou celles de moyens de subsistance côtiers alternatifs*

En s'appuyant sur l'expérience solide de BV, CORDIO et des autres partenaires du projet, le projet permettra d'appuyer plusieurs réseaux d'apprentissage afin de rassembler les membres des communautés et les acteurs des sites modèles et des sites pilotes pour permettre le partage des expériences et des pratiques. Les informations liées aux résultats de ces échanges d'expériences, les outils développés ou adaptés à des situations particulières seront, les intégrés à la plateforme afin d'enrichir et renouveler son contenu. Le suivi des résultats sera assuré de manière participative en s'appuyant sur les réseaux et en vue d'évaluer les différentes interventions.

Les activités mises en oeuvre par les réseaux d'apprentissage seront les suivantes :

- Organiser un atelier national annuel, pour lancer puis entretenir et stimuler les réseaux dans chaque pays du projet.
- Renforcer les capacités des représentants des communautés et créer les conditions d'un leadership efficace chez les représentants des communautés.
- Promouvoir des échanges éducatifs entre membres des réseaux (sites modèles et pilotes), s'appuyant sur des thèmes et des objectifs spécifiques pour chaque échange. Les échanges sont largement considérés comme un moyen efficace de catalyser le changement dans les approches de gestion des ressources centrées sur les communautés, et peuvent avoir lieu à l'intérieur des pays et/ou entre différents pays.
- Soutenir l'adoption de pratiques efficaces dans les sites pilotes. Cette activité visera à garantir que les pratiques efficaces auxquelles les membres des communautés ont été sensibilisés soient introduites avec succès dans les sites des interventions. Des visites d'évaluation préliminaires seront effectuées sur les sites pilotes, et des interventions appropriées (plusieurs visites possibles sur un site) seront identifiées à travers un processus de conception de programmes participatifs. Une formation et un soutien technique sur mesure seront fournis, qui comprendront l'utilisation d'outils d'apprentissage mobiles. Sur chaque site, un programme d'encadrement sera élaboré, et un suivi participatif sera mis en place. Les interventions prometteuses recevront des micro-subventions ciblées.

Les résultats de cette composante seront suivis et diffusés par voie numérique à toutes les parties prenantes du projet, dans le but de stimuler les Réseaux d'apprentissage. Plus généralement, les représentants des Réseaux d'apprentissage et les résultats de la composante 3 alimenteront les activités des Composantes 1 et 2 en créant un environnement institutionnel plus favorable aux approches centrées sur les communautés, et en garantissant que leurs priorités soient reflétées dans les processus de planification aux niveaux national et sous-régional.

#### *III.4 Analyse des risques*

La mise en œuvre du projet peut comporter un certain nombre de risques. Les principaux risques associés au projet, leur probabilité et les mesures d'atténuation de ces risques prévues par le projet, sont présentés ci-dessous.

---

<sup>40</sup> Certains sites candidats pour faire partie de ces sites ont déjà été pré-sélectionnés : Bimbini, Moheli parc marin (Comores); Ambodivahibe-Ivovna, Baie d'Antongil, Nosy Mitsio/Iranja, (Madagascar); Palma, Primeiras/Segundas Islands, parc national de Quirimbas (Mozambique); Isle Mafia, Mtwara/Baie de Mnazi (Tanzanie)

Risque	Impact / Probabilité	Mesures d'atténuation
<p><b>Coopération et coordination insuffisantes</b></p> <p><i>Les questions environnementales ne sont pas suffisamment prises en compte dans les projets, programmes, politiques et activités des partenaires du projet, en vue de garantir une vision globale cohérente du projet NCM</i></p>	Moyen / Faible	<p>Il n'a pas été prouvé que cela constitue un obstacle au programme de travail de la Convention de Nairobi en cours, dans la mesure où des mécanismes matures sont en place pour garantir cette coordination, notamment : le secrétariat de la Convention de Nairobi et ses points focaux et comités d'experts, l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA), et le Consortium pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien occidental (WIO-C). Les activités du projet proposées seront soutenues par ces mécanismes de coordination et de coopération et les renforceront.</p>
<p><b>Volonté politique insuffisante</b></p> <p><i>Les gouvernements nationaux n'accordent pas suffisamment d'importance au projet, y compris à travers la désignation d'acteurs/interlocuteurs non compétents/pertinents pour assurer la bonne mise en œuvre du Projet</i></p>	Élevé / Moyenne	<p>Ce point n'a pas constitué un obstacle au programme de travail de la Convention de Nairobi en cours. Les consultations et la participation de tous les partenaires gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile est effective. Ce point est abordé dans la Composante 1 du projet.</p>
<p><b>Capacité insuffisante</b></p> <p><i>Les mécanismes et réglementations essentiels à la gestion intégrée des ressources naturelles côtières et marines du NCM ne sont pas élaborés, réformés, adoptés ou suffisamment mis en œuvre en raison des capacités limitées des pays participants</i></p>	Moyen / Moyenne	<p>Le projet s'appuie sur les efforts significatifs de plusieurs projets du FEM fondateurs de l'OIO (par exemple WIO-LaB, ASCLME, SWIOPF) et de nombreux autres projets allant de l'échelon local à régional (voir le chapitre 1.6- Évaluation des projets passés et existants). De même, les efforts en faveur du renforcement des capacités sont intégrés aux trois composantes du projet.</p>
<p><b>Ressources financières insuffisantes</b></p> <p><i>Les gouvernements et les institutions ou organisations nationales ou régionales ne sont pas en mesure d'affecter des ressources humaines et financières suffisantes pour la mise en œuvre du Projet.</i></p>	Élevé / Moyenne	<p>Les activités du projet liées à l'appréciation de la valeur économique des ressources et à la sensibilisation des parlementaires et des comités interministériels attireront l'attention sur la nécessité d'investir pour pérenniser les ressources du NCM.</p> <p>Des initiatives de partenariats régionaux en cours consolident les bases de financements stratégiques et durables, ce qui est attesté en partie par les cofinancements affectés au projet.</p> <p>Enfin, dans le cadre de l'examen des approches de gestion en vertu de la composante 1, un examen des mécanismes financiers potentiels est prévu.</p>
<p><b>Prise de conscience insuffisante</b></p> <p><i>Les parties prenantes n'adhèrent pas au projet : les organismes et institutions gouvernementaux participants, mais également le secteur privé, les ONG, les communautés et les organisations communautaires.</i></p>	Élevé / Moyenne	<p>Les activités du projet liées à l'évaluation et à l'appréciation économique des ressources marines et côtières associées à des campagnes éducatives et de sensibilisation ciblant divers groupes de parties prenantes se poursuivront afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'investir dans les ressources de l'OIO et de les gérer d'une manière durable. Les plateformes multipartites prévues dans la composante 1 représentent un vecteur important à cette fin.</p>

Risque	Impact / Probabilité	Mesures d'atténuation
<p><b>Politiques et économie de développement non durables/ maintien du statut quo politique et économique.</b></p> <p>Les pays d'Afrique orientale et australe affichent des taux de croissance démographique très élevés et connaîtront un développement économique rapide dans les décennies à venir en raison de nombreux facteurs. La gouvernance à travers la corruption et la priorité des gains à court terme accentue les nombreuses contraintes pesant sur les écosystèmes marins.</p>	<p>Élevé / Élevée</p>	<p>Il s'agit du scénario en l'absence du projet. Un risque demeure si la volonté politique fait défaut, si la sensibilisation est insuffisante et si les autres écueils répertoriés ici ne sont pas évités. La structure du projet, et les activités de partenariat plus vastes dans le NCM sont destinées à réduire ce risque.</p>

#### IV MONTAGE INSTITUTIONNEL DU FINANCEMENT FFEM

##### IV.1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le WWF France et le Secrétariat de la Convention de Nairobi (SCN).

A ce titre, le WWF France sera responsable des relations avec les institutions françaises et le bailleur français. Le WWF France signera des sous-conventions avec les organismes chargés de l'exécution : le WWF Madagascar (WWF MDCO) et CORDIO.

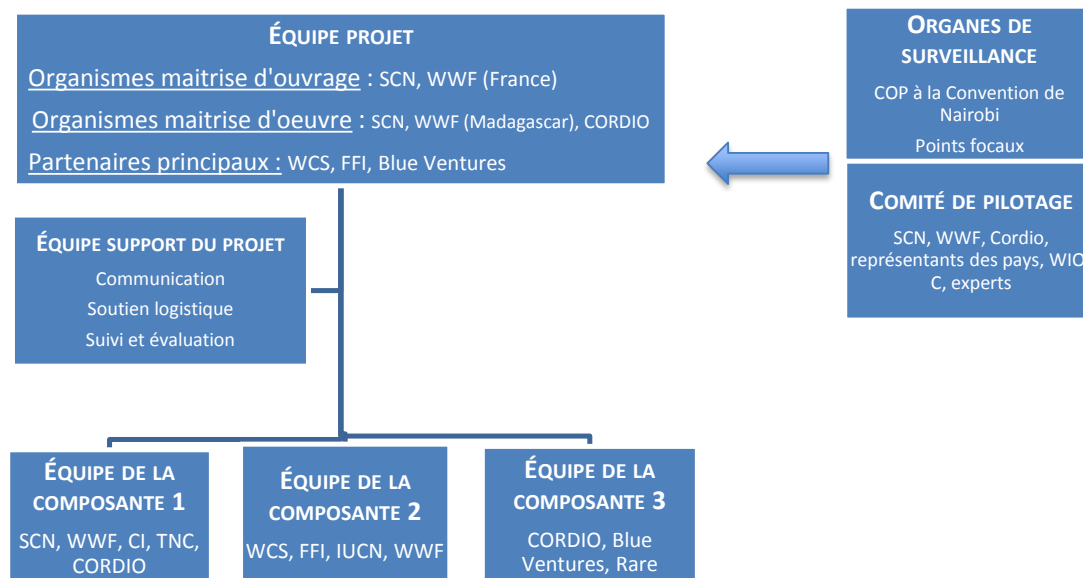
Le SCN hébergé au PNUÉ assurera un rôle de liaison avec les pays à travers son système de points focaux nationaux, ainsi que la coordination avec des partenariats et processus politiques plus vastes entrepris dans le cadre de son mandat. Le projet soutiendra un poste politique à temps partiel au sein du SCN à cet égard.

Le WWF MDCO et CORDIO piloteront la coordination technique des différentes composantes du projet, ce qui impliquera la supervision des composantes exécutées par d'autres partenaires du projet.

À un échelon supérieur, la Conférence des parties à la Convention (COP) de Nairobi jouera un rôle clé pour faciliter la prise de décisions entre pays membres. À cet égard, les principaux éléments décisionnels, tels que le cadre de la PSM et les lignes directrices pour le secteur pétrolier et gazier, seront soumis à approbation de la COP.

Une proposition d'organigramme est présentée ci-dessous. L'équipe de base du projet sera composée du SCN, du WWF France, du WWF MDCO et de Cordio, et sera complétée par les co-responsables des trois composantes du projet : WCS, Fauna & Flora International et Blue Ventures. Chaque organisation nommera un point focal qui fera partie de l'équipe projet. L'équipe projet assurera une supervision quotidienne de la mise en œuvre des diverses composantes du projet.

Par ailleurs, à l'intérieur de chacune des trois composantes, des sous-équipes seront créées avec des représentants des autres organisations qui soutiennent le projet. Ces équipes du projet auront pour objectif de garantir la bonne mise en œuvre des plans de travail élaborés à l'intérieur de chaque composante.



*Proposition d'organigramme pour la coordination et la mise en oeuvre du projet*

Un comité de pilotage (COPIL) sera mis en place pour orienter la mise en œuvre des plans de travail annuels. Il sera composé du FFEM, et d'autres bailleurs clés (en tant qu'observateurs, comme Sida), de représentants des pays de la sous-région (Tanzanie, Mozambique, Madagascar, France et Comores), du secrétariat de la Convention de Nairobi, du WWF, de CORDIO, du Président du WIO-C, et d'experts reconnus. Dans un souci d'efficacité, et pour garantir une bonne harmonisation avec les autres projets régionaux de la Convention de Nairobi, le comité de pilotage se réunira une fois par an concomitamment aux réunions WIOSAP et SAPPHIRE. Les réunions du comité de pilotage auront pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre des stratégies adoptées, des plans de travail et des budgets, et de valider les mêmes éléments pour la période suivante.

**IV.2 Supervision**

Le projet sera mis en œuvre en respectant les standards globaux du WWF pour la gestion des programmes et des projets<sup>41</sup>. Le WWF France, en tant que maitrise d'ouvrage du projet, supervisera sa mise en œuvre et évaluera sa cohérence avec les dispositions du cadre logique, conformément aux indicateurs définis. Il sera responsable de la consolidation des rapports techniques et financiers remis au FFEM.

Le SCN produira également des rapports technique et financier indépendants à l'attention du FFEM dans le cadre de sa convention de maitrise d'ouvrage.

Un plan complet de suivi et d'évaluation sera élaboré lors de la phase de démarrage du projet. Des approches spécifiques seront appliquées en matière de suivi et d'évaluation, parmi lesquelles :

Évaluation de l'état d'achèvement des objectifs: évaluer l'état d'avancement du projet par rapport à ces objectifs à un moment précis. Cela implique de collecter et d'analyser des données de suivi pour mieux comprendre le niveau d'atteinte des objectifs et prendre des décisions éclairées sur les points à améliorer.

Rapports techniques: L'enregistrement des principales informations relatives à la mise en œuvre du projet sera réalisé par le personnel du projet sur la base des plans de travail et du plan de suivi et d'évaluation. L'équipe de l'initiative du Nord du Canal du Mozambique (INCM) travaillant en étroite collaboration avec tous les partenaires chargés de la mise en œuvre élaborera des comptes-rendus trimestriels, semestriels et annuels conformément aux

<sup>41</sup> Standards PPMS (Project and Programme Management Standards)

standards du réseau WWF. Des rapports techniques annuels spécifiques seront également adressés au FFEM dans le format demandé.

**Rapports financiers :** Les rapports financiers seront réalisés par les équipes Finances et Administration respectivement au sein du WWF France, du SCN, du WWF MDCO et de CORDIO. Conformément aux standards internationaux, des audits financiers externes seront réalisés chaque année. Des rapports financiers annuels spécifiques seront adressés au FFEM dans le format demandé.

**Évaluations :** Les évaluations à mi-parcours et de fin de projet seront réalisées par des consultants extérieurs indépendants nationaux et internationaux indépendants recrutés par les équipes projets après la validation du FFEM. Un processus d'évaluation conjointe des activités cofinancées par le FFEM et Sida pourra être envisagé selon les dispositions prévues par les bailleurs en la matière.

### IV.3 Moyens

Les capacités relatives à la coordination et à la mise en œuvre des activités du projet s'appuieront dans la mesure du possible sur les capacités existantes. Plus spécifiquement, les dispositions suivantes sont prévues pour la mise en œuvre de chaque composante :

**Composante 1** - Le SCN, hébergé au PNUE, et le WWF à travers son bureau à Madagascar (WWF MDCO) seront en charge de l'exécution de cette composante. Le WWF MDCO mobilise déjà 3 personnes sur l'initiative NMC auxquels s'ajoutent les responsables mobilisés ainsi que les fonctions supports (logistique, communication, service administratif et financier). De plus, la mise en œuvre des activités de C1 au niveau national sera appuyée par les bureaux locaux du WWF dans les pays de la zone, chaque bureau disposant d'un point focal INCM. Le SCN pourra quant à lui s'appuyer sur les représentations locales des Nations Unies dans les pays. Les services administratifs et financiers de WWF et du SCN seront mobilisés. Les infrastructures existantes dans les bureaux pourront également être utilisées pour l'organisation des réunions et ateliers et limiter ainsi ce type de coût à affecter au budget.

**Composante 2** – Les activités de WCS et FFI seront gérées via leurs bureaux nationaux à Madagascar, au Mozambique, en Tanzanie et au Kenya. Un soutien administratif sera fourni depuis Cambridge, au Royaume-Uni, où ces deux organisations ont des bureaux. Les responsables et le personnel administratif seront désignés au sein des bureaux nationaux et le Royaume-Uni. Pour les activités 2.1 et 2.2, des experts régionaux et nationaux seront mobilisés au sein des équipes WCS/FFI et/ou recrutés en tant que consultants. Pour les activités 2.2 et 2.3, des ateliers seront organisés par les équipes locales en mobilisant par exemple les installations de structures partenaires situées dans le pays (par exemple, au Mozambique, les installations de conférence de l'Université Eduardo Mondlane, à Maputo). Les ateliers seront animés à la fois par du personnel des différents pays et par du personnel international. La mise en œuvre de la composante 2 implique des évaluations, la participation d'un large éventail de parties prenantes et des réunions ciblées animées par des experts. Des coordinateurs, des spécialistes de la mobilisation des parties prenantes (« animateur réseau ») et des experts en communication, en conseil et en formation seront mobilisés. Excepté le matériel de communication prévu pour les réunions, le besoin en matériel est réduit au minimum. Enfin, le projet travaillera avec les acteurs privés du secteur intéressés par ces questions de soutenabilité. Ainsi, il pourra mobiliser des fonds privés pour des manuels de bonnes pratiques et pour permettre la dissémination et la sensibilisation auprès des communautés affectées et des autres acteurs du secteur dans le NCM. A ce stade, le projet n'est pas encore en mesure de prévoir les montants et la temporalité de ces soutiens privés.

**Composante 3** – CORDIO et BV coordonneront cette composante via leurs bureaux à Mombasa (CORDIO) et Madagascar (BV), des collaborateurs (seniors et juniors) supervisant l'unité qui devra être basée à Mombasa (CORDIO) et Antananarivo (Madagascar). Un appui administratif sera apporté au projet par les principaux collaborateurs de chaque organisation. La plateforme du réseau d'apprentissage sera coordonnée et hébergée par BV, et un collaborateur de terrain sera basé dans un bureau partenaire pertinent pour sensibiliser le public à la composante.

### Ressources humaines

Les ressources humaines dédiées à la coordination et à la mise en œuvre des activités du projet s'appuieront au maximum sur les capacités existantes. Plus spécifiquement, les ressources humaines suivantes seront mobilisées :

WWF France	<ul style="list-style-type: none"><li>Chargé de projets internationaux : relations avec le donateur; En veillant à ce que les exigences et les procédures du FFEM soient respectées; Coordination générale et suivi (mission de terrain annuelle), participation au COPIL, consolidation des</li></ul>
------------	--

	<p>rapports techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable du Programme Océan: coordinateur technique du projet pour WWF FR</li> <li>• Responsable administratif et financier: consolidation des rapports financiers FFEM</li> <li>• Responsable Communication : relayer les réalisations du projet</li> </ul>
SCN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe du Secrétariat permanent (3 membres du personnel) : assumera un rôle de liaison avec les pays via ses points focaux, participera aux réunions du COPIL et fournira une orientation stratégique au projet.</li> <li>• Unité de l'administration financière du PNUE: fournit des services financiers aux composantes du projet gérées par le NCS.</li> <li>• Coordinateur interventions politiques au sein du SCN, ayant un rôle d'interface avec les autres projets de la Convention de Nairobi (par exemple, WIOSAP, SAPPHERE) ainsi que pour traiter les aspects politiques clés connexes du projet.</li> </ul>
WWF Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et supervision de la mise en œuvre du projet dans son ensemble en collaboration avec CORDIO et le WWF France.</li> <li>• Coordinateur régional de l'INMC: coordinateur pour les composantes C1 et C2 mise en œuvre par le WWF, et les sous-composantes gérées par les partenaires; Gère l'équipe projet NMC du WWF; Responsable de l'orientation stratégique et de la coordination avec les partenaires; Représente le WWF lors des réunions du COPIL.</li> <li>• Chargé de programme INCM: appuie le coordinateur régional; responsable du développement et de la gestion des plans de travail; consolidation des rapports de suivi-évaluation pour les différents composantes du projet.</li> <li>• Assistant de Programme INCM: fournit un support logistique et bureautique.</li> <li>• Responsable Communication: fournit des communications au projet. Responsable administratif et financier: consolidation des rapports financiers des composants du projet WWF.</li> </ul>
CORDIO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique sur la mise en œuvre des trois composantes en collaboration avec le WWF Madagascar</li> <li>• Directeur de CORDIO: coordinateur et responsable technique de la coordination des trois Composantes, avec un rôle renforcé pour la Composante 3 en collaboration avec Blue Ventures ; Représente CORDIO lors des réunions du COPIL</li> <li>• Responsable de la composante 3 (coordonnateur programme pêche), identification des meilleures pratiques, mise en œuvre du résultat attendu 3.1, fait le lien avec Blue Ventures</li> <li>• Assistant de programme, supervisé par le Responsable de la composante 3. Mise en œuvre des activités 3.1 et 3.2 (formation/mentorat des participants aux OSC, organisation des échanges d'apprentissage, etc.) ; en lien étroit avec l'assistant de programme de BV.</li> <li>• Directeur administratif et financier : consolidation des rapports financiers du bureau d'exécution de CORDIO pour la composante 3.</li> </ul>
WCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice du Programme, Madagascar &amp; Océan Indien de l'Ouest (Alison Clausen) : l'orientation stratégique globale des activités régionales et mène des discussions avec le gouvernement malgache et les acteurs régionaux, représentante WCS lors des réunions du comité de pilotage.</li> <li>• Directeur National, Tanzanie (Tim Davenport) : assurance de la mise en œuvre des activités en Tanzanie et mener des discussions de haut niveau avec le gouvernement tanzanien et les parties prenantes.</li> <li>• Directeur, Projet COMBO (Hugo Rainey) : soutien technique pour la composante 2, développement du projet, y compris la conceptualisation des outils de formation et du contenu pour les lignes directrices et l'élaboration d'un cadre pour la contribution des experts, la coordination avec FFI et le projet COMBO</li> <li>• Coordonnateur Scientifique et d'Appui de Conservation, Madagascar (Andriamandimisoa Razafimpahanana) : gestion journalière et coordination des activités du projet en Composante 2 à Madagascar.</li> <li>• Directeur, Projet COMBO, Mozambique (Hugo Costa) : coordination de la Composante 2 au Mozambique.</li> <li>• Gestionnaire Financière, Madagascar (Alberto Ravomanana) : gestion journalière</li> </ul>



	<p>financière du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaire du Programme d'Afrique (Nina Holbrook) : supervision de l'administration générale et des rapports à New York.</li> </ul>
FFI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste technique principal (Guy Parker) : direction de la composante 2, surveillance du projet et conseils sur les bonnes pratiques, contribution technique au développement du projet, y compris la conceptualisation des outils de formation et du contenu technique pour les lignes directrices et l'élaboration d'un cadre pour la contribution des experts.</li> <li>• Directrice, Business &amp; Biodiversité (Pippa Howard) : soutien technique au développement du projet, y compris la conceptualisation des outils de formation et du contenu technique pour les lignes directrices et l'élaboration d'un cadre pour la contribution des experts pour le Composant 2.</li> <li>• Gestionnaire du programme (Twyla Holland) : assistance technique, recherche et écriture dans la composante 2 - et coordination des communications et de la mise en œuvre du projet.</li> </ul>
Blue Ventures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable des Activités 3.1. mises en œuvre par Blue Ventures en lien étroit avec CORDIO et les autres partenaires impliqués</li> <li>• Responsable des Activités 3.2. mises en œuvre par Blue Ventures en lien étroit et en appui à CORDIO et aux autres partenaires. Encadrement de l'assistant de gestion de programme.</li> <li>• Assistant de gestion programme - Coordinateur du réseau d'apprentissage et mise en œuvre des activités 3.2 - activités des OSC dans le réseau d'apprentissage et petites subventions. En étroite collaboration avec l'assistant de programme CORDIO.</li> <li>• Responsable numérique : conception et programmation de la plateforme en ligne / application smartphone.</li> </ul>

### Moyens externes

Des consultants seront recrutés si nécessaire pour répondre à des besoins techniques spécifiques du projet, comme indiqué ci-dessous. Ces missions pourront s'inscrire à l'échelle nationale ou régionale.

- Composante 1 - facilitateur pour le développement d'une vision et d'une stratégie commune; experts sur des aspects techniques spécifiques, tels que la PSM, le développement de scénarios et évaluation; les consultations au niveau des pays.
- Composante 2 - experts du secteur pétrolier et gazier, pour identifier les meilleures pratiques et établir des lignes directrices; consultants experts en biodiversité (par exemple, récifs coralliens, cétacés, requins et raies, pêche artisanale, mangroves, habitats côtiers, formateurs).
- Composante 3 – consultants-formateurs locaux.

### Moyens matériels

Dans la mesure où le projet exploitera les capacités existantes, y compris les installations de bureau de chacun des partenaires coordinateurs et participants, les besoins du projet en moyens matériels seront réduits au minimum.

- Dans les bureaux des différentes organisations partenaires, les membres de l'équipe projet bénéficieront d'installations (bureaux, ordinateurs portables, imprimantes, téléphones mobiles, etc.) Il n'est pas prévu que des équipements dédiés soient achetés pour l'utilisation spécifique de ce projet.
- Sur le terrain, des équipements tels que des véhicules, des ordinateurs portables, des téléphones mobiles seront fournis par les partenaires du projet. Il n'est pas prévu que des équipements dédiés soient achetés pour l'utilisation spécifique de ce projet.

### IV.4 Partenariats

Le projet sera exécuté dans une logique de partenariat, dans le cadre du Consortium pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien occidental (WIO-C) qui regroupe le WWF, Birdlife International, Blue Ventures, Conservation International (CI), Coastal Oceans Research and Development (CORDIO), the Eastern Africa

Wildlife Society (EAWLS), Flora and Fauna International (FFI), the International Union for the Conservation of Nature (IUCN), Rare Conservation, the Nature Conservancy (TNC), the Wildlife Conservation Society (WCS), Wetlands International, the Western Indian Ocean Marine Sciences Association (WIOMSA) et le Secrétariat de la Convention de Nairobi (SCN). Les accords opérationnels spécifiques relatifs à la coordination des activités du projet entre partenaires sont mentionnés ci-dessus.

Au-delà des partenaires du projet, le projet entend bâtir un partenariat solide entre gouvernements, société civile et secteur privé. Des plateformes multipartites, fonctionnant à l'échelle nationale et régionale, seront créées à cette fin (voir la Composante 1). De même, le financement parallèle de Sida soutiendra l'établissement et l'implication de plateformes d'organisation de la société civile nationale dans les pays participants.

En particulier, les gouvernements ont sous leur responsabilité les espaces et les ressources océaniques du NCM, seront les acteurs principaux et seront donc impliqués au niveau de l'orientation du projet, à travers le Comité de pilotage du projet, tel que décrit ci-dessus. En plus des 5 pays qui entourent le NCM, le gouvernement des Seychelles sera également impliqué au niveau technique, en raison de son expérience dans la PSM, mais aussi compte tenu de son rôle clé en tant que chef de file de l'économie bleue et de la gouvernance des océans dans la région.

Une coopération étroite sera par ailleurs nouée avec la *Sustainable Oceans Initiative* (SOI) de la Convention sur la diversité biologique, et l'Agence française pour la Biodiversité (AFB)<sup>42</sup> : la coordination avec cette initiative se concentrera sur le renforcement des capacités pour la PSM dans l'océan Indien occidental, en s'appuyant sur l'atelier SOI organisé à Madagascar en janvier 2016.

En outre, tel que décrit dans la section rappelant le contexte, plusieurs autres projets nationaux et régionaux mettant l'accent sur l'environnement océanique et marin se déploient dans la région. À travers la Convention de Nairobi, des mécanismes seront mis en place pour assurer la coordination entre ces diverses initiatives. Un rôle majeur est ainsi dévolu au SCN, en raison de la mission qui lui a été confiée.

Enfin, s'agissant de la coordination entre co-financiers de l'INCM, le Comité de pilotage mettra à disposition une plateforme clé pour la coordination. Il est prévu, à cet égard, de rechercher des synergies entre les diverses organisations de financement, y compris au niveau de la supervision, du suivi et de l'évaluation.

## V DUREE, COUT & PLAN DE FINANCEMENT

### V.1 Chronogramme de mise en œuvre des activités

Ensemble d'activités	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Composante 1</b>																
1.1.1 Établir une vision nationale et régionale																
1.1.2 Organiser des consultations multipartites																
1.1.3 Établir des liens avec les organismes régionaux compétents																
1.1.4 Partager des expériences avec les autres initiatives																
1.1.5 Soutenir une capacité supplémentaire au sein du SCN																
1.2.1 Produire un atlas des biens et services écosystémiques, comme outil d'aide à la décision																
1.2.2 Réaliser une cartographie et une évaluation des services écosystémiques																
1.2.3 Développer des scénarii futurs du NCM																
1.2.4 Evaluer les scénarii futurs du NCM																
1.3.1 Evaluer les outils existant de gestion spatiale et temporelle et les dispositifs institutionnels																
1.3.2 Développer une feuille de route PSM intégrant les échelles nationales de PSM et de GIZC																
1.3.3 Organiser des consultations nationales et régionales sur la PSM																
<b>Composante 2</b>																

<sup>42</sup> Anciennement mandat de l'Agence Française pour les Aires Marines Protégées (AAMP)

2.1.1 Etudier les lacunes des politiques actuelles																				
2.2.1 Élaborer des lignes directrices pour réduire les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes du secteur pétrolier																				
2.2.2 Diffuser les lignes directrices et meilleures pratiques																				
2.3.1 Renforcer les capacités des OSC/ONG et gouvernements nationaux																				
2.3.2 Développer des politiques nationales et renforcer les plans d'actions																				
2.3.3 Construire une communauté régionale de pratique																				
<b>Composante 3</b>																				
3.1.1. Identifier des modèles efficaces de GCRN & SPE																				
3.1.2 Finaliser l'identification des sites modèles et des sites pilotes																				
3.1.3 Développer une plate-forme en ligne et des outils																				
3.2.1 Organiser des ateliers d'apprentissage et de renforcement des capacités																				
3.2.2 Mettre en place un réseau d'apprentissage et organiser des visites d'échange																				
3.2.3 Appuyer l'adoption de pratiques efficaces dans les sites pilotes																				
3.2.4 Evaluer, promouvoir et passer à l'échelle ces expériences																				

## V.2 Coût indicatif & financement FFEM envisagé

Durée : 4 ans

Ressources financières : le budget total est estimé à 6 millions d'euros. Sur ces 6 millions, une demande de financement est présentée au FFEM à hauteur de 1,5 million €. Les cofinancements prévus devraient être alloués par l'Agence suédoise pour le développement (Sida) et des membres du WIO-C. Un plan financier détaillé, comprenant l'allocation des co-financements, est présenté à l'Annexe 2.

Il convient de noter que les discussions concernant le cofinancement Sida sont actuellement en cours. Pour l'heure, la Sida finance déjà l'INCM dans une large mesure (environ 700 000 euros en 2017), et ce co-financement devrait se poursuivre et permettre de cofinancer le présent projet dans le cadre de la phase suivante du soutien programmatique quinquennal (2018-2022) de Sida en faveur du WWF. Les discussions sur ce sujet sont à un stade avancé.

D'autres cofinancements sont déjà largement garantis à travers les projets et programmes existants des partenaires du projet.

## V.3 Plan de financement prévisionnel

Une synthèse du plan de financement de l'INCM est présentée ci-dessous. Les éléments détaillés sont présentés en Annexe 2.

(en milliers d'Euros)

Composantes	FFEM	UNEP/NCS	WWF	Sida	CORDIO	WIOC partners	A définir	TOTAL (en EUR)
Composante 1: Renforcer les bases institutionnelles et améliorer la connaissance pour l'application d'une planification spatiale marine (PSM) multipartite à travers la région NCM	400 000	710 000	213 000	1 184 000	-	-	-	2 507 000
Composante 2 : Planification et adoption des meilleures pratiques environnementales et sociales dans les secteurs du gaz et du pétrole pour atténuer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone NCM	439 000	50 000	50 000	240 000	-	322 803	-	1 101 803
Composante 3 : Réplication et mise à l'échelle de modèles réussis de gestion communautaire des ressources et d'amélioration des moyens de subsistance et de bien-être des communautés.	350 000	-	-	168 000	63 000	39 250	823 000	1 443 250
Composante 4: Coordination, appui et évaluation	174 636	29 000	175 400	200 000	-	-	-	579 036
<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>1 363 636</b>	<b>789 000</b>	<b>438 400</b>	<b>1 792 000</b>	<b>63 000</b>	<b>362 053</b>	<b>823 000</b>	<b>5 631 089</b>
Frais de gestion (10%)	136 364	78 900	43 840	179 200	6 300	36 205	82 300	563 109
<b>TOTAL (EUR)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>867 900</b>	<b>482 240</b>	<b>1 971 200</b>	<b>69 300</b>	<b>398 258</b>	<b>905 300</b>	<b>6 194 198</b>

## VI JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM

### VI.1 Contribution au développement local, économique et social du NCM

Comme il a été noté avant, la valeur économique annuelle totale des ressources vivantes et des services écosystémiques de l'OIO est très importante, estimée à 20,8 milliards de dollars pour l'OIO dont d'environ 45% provenant du NCM. Par conséquent, le potentiel d'« économie bleue » du NCM est considérable. Dans ce cadre, la contribution potentielle du projet NCM au développement économique, par la gestion durable des riches ressources marines de la région est significative. Surtout, les secteurs du tourisme et de la pêche représentent un potentiel de croissance significatif, le tourisme côtier étant notamment toujours sous-exploité à l'heure actuelle.

Au niveau local, les moyens de subsistance d'une grande partie de la population côtière de la région dépendent fortement des produits et services fournis par l'océan, par exemple la pêche côtière, la culture des algues, le traitement et la vente au détail de fruits de mer, les services de tourisme côtier, et le ramassage de bois de chauffe et de matériaux de construction, activités dans lesquelles les femmes sont souvent les acteurs principaux. Une protection accrue des ressources côtières et marines de la région grâce à ce projet pourrait donc contribuer grandement à protéger ces moyens de subsistance s'appuyant sur les ressources.

De manière globale, le projet vise à garantir que la région bénéficie d'opportunités plus durables et équitables en faveur des populations des pays du NCM.

### VI.2 Contribution à la préservation de l'environnement mondial

Le NCM est l'une des zones de biodiversité marine les plus riches au monde et sert de réservoir biologique pour toute la région côtière de l'Afrique de l'Est. L'endémisme est élevé et la diversité globale des récifs est la deuxième plus importante après le Triangle de corail du sud-est de l'Asie, avec plus de 400 espèces de coraux durs. Les systèmes océanographiques à l'origine du Triangle de corail sont sensiblement les mêmes que ceux qui ont façonné le paysage du NCM. Il s'agit de l'une des zones de reproduction et d'alimentation les plus importantes pour des espèces marines majeures.

La priorité stratégique du NCM du point de vue de la préservation de l'environnement a été confirmée par divers processus, notamment le processus WIOMER de la Commission de l'océan Indien, la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO (qui a identifié le Nord du Canal du Mozambique comme un site pouvant potentiellement être classé au patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO) et le processus EBSA de la CDB. L'importance de la région et de ses ressources naturelles a par ailleurs été reconnue lors de la 8<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention de Nairobi, qui s'est tenue sur l'île de Mahé, aux Seychelles, en juin 2015, lors de laquelle une décision (CP8/6) demandant aux parties contractantes, au FEM et à d'autres partenaires, de soutenir les projets dans le Nord du Canal du Mozambique en guise d'exemple d'une approche de gestion intégrée des océans, a été prise. À cet égard, le NCM a été identifié par divers processus (Convention sur la diversité biologique, Site du patrimoine mondial, Convention de Nairobi, et WIOMER de la Commission de l'océan Indien) comme l'une des principales régions d'intérêt au monde.

Un résumé des principaux avantages environnementaux globaux du projet est présenté ci-dessous.

<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préservation de la biodiversité significative à l'échelle mondiale du NCM ; et</li><li>• Utilisation durable du capital naturel abondant du NCM à haute valeur du point de vue de la biodiversité</li></ul>
<b>Gouvernance des océans</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de la coopération entre états pour réduire les menaces qui pèsent sur le NCM</li><li>• Exemple de gestion intégrée des océans</li><li>• Durabilité des produits et services des écosystèmes côtiers et marins, grâce à la biodiversité significative à l'échelle mondiale du NCM, et préservation de la capacité des systèmes naturels à piéger le carbone ; et</li><li>• Réduction de la vulnérabilité des écosystèmes marins du NCM aux changements climatiques et aux risques associés au climat, et augmentation de la résilience des écosystèmes</li></ul>

L'INCM apportera également une contribution importante à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et en particulier l'ODD14 sur les océans, tel que récapitulé ci-dessous.

Cibles prioritaires de l'ODD	Contributions à travers l'INCM
<p><b>14.2 :</b> D'ici 2020, gérer de manière durable et protéger les écosystèmes marins et côtiers pour éviter des conséquences négatives graves, y compris en renforçant leur résilience, et prendre des mesures en vue de leur restauration afin de parvenir à des océans sains et productifs</p> <p><b>14.5 :</b> D'ici 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones côtières et marines, conformément à la législation nationale et internationale et en s'appuyant sur les meilleures informations scientifiques disponibles</p> <p><b>14.7 :</b> D'ici 2030, augmenter pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins développés les gains économiques découlant d'une utilisation durable des ressources marines, y compris à travers une gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme</p>	<p><b>1. Mettre en œuvre une gestion efficace des ressources marines</b>– Prendre les mesures permettant d'atteindre l'objectif d'Aichi 11 et l'ODD 14 à travers l'élaboration d'un réseau d'aires marines protégées et d'aires marines gérées localement, dans les habitats critiques situés sur le littoral et en mer, qui soit cohérent d'un point de vue écologique et social, et garantir une gestion efficace. Les contributions du projet à cet égard découleront de la composante 1, au niveau de la politique et de la planification, et de la composante 3, au niveau des approches de gestion communautaires.</p> <p><b>2. Adopter une approche d'économie bleue inclusive et durable</b> – l'INCM encouragera les politiques et la législation qui internalisent les intérêts environnementaux dans les pratiques commerciales et la prise de décision des gouvernements, créant des opportunités plus équitables et inclusives en matière économique et notamment d'emploi, et répondant aux besoins de production et de consommation émergents des pays de l'OIO à mesure que leurs économies deviennent matures et se diversifient. Sur ce point, l'accent est mis spécialement sur le secteur du pétrole et du gaz dans la région (composante 2).</p> <p><b>3. Mettre en œuvre une planification et une gestion intégrées des océans</b> – la planification spatiale marine est un mécanisme qui peut contribuer à développer une planification et une gestion intégrées des océans à des échelles pertinentes (nationale, sous-régionale, infra-nationale). L'une des priorités, est d'aligner les différents plans les uns avec les autres, en particulier lorsque des frontières sont partagées, ou que des mandats se chevauchent. Le cadre régional de la PSM à élaborer en vertu de la composante 1 du projet s'en assurera.</p> <p><b>4. Bâtir des partenariats pour un développement durable</b> – l'INCM bâtira un partenariat multipartite pour aider les gouvernements à faire face à l'ampleur du travail qui les attend pour assurer un développement durable de la zone d'ici 2030, et tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes.</p>

### VI.3 Caractère exemplaire et innovant

Le projet prévoit plusieurs innovations majeures pour la région (et même au-delà dans une certaine mesure) :

- L'application d'une gestion intégrée des océans s'appuyant sur la planification spatiale marine est relativement nouvelle pour la région. Elle repose sur les cadres de gestion intégrée des zones côtières et sur le protocole de la Convention de Nairobi. Les approches et outils à appliquer à cet égard auront une valeur innovante bien au-delà de l'étendue de ce projet spécifique.
- De même, alors que l'économie bleue a été activement promue dans la région, et que plusieurs gouvernements ont déjà pris des mesures en ce sens, ces processus n'en sont en réalité qu'à leurs balbutiements. Le projet, à cet égard, présente la première intervention à l'échelle pour aider les pays à se tourner vers une économie bleue en tant que base d'un développement économique durable et équitable.
- Le projet s'accompagne en outre de l'application d'outils d'évaluation économique et de l'évaluation de scénarii en tant que support de la prise de décision. Encore une fois, plusieurs initiatives à petite échelle ont déjà été conduites dans la région à cet égard, ce qui indique clairement le potentiel de ces approches, mais le projet représente la première approche à l'échelle de la région sur ce point.
- Le projet permettra également de développer d'autres innovations telles que, par exemple, l'application de l'indice de santé des océans au niveau sous-régional, l'élaboration de scénarii transformationnels et des approches SPE.

#### *VI.4 Caractère démonstratif et reproductible*

Bon nombre des innovations et approches portées par le projet devraient être bénéfiques bien au-delà de l'étendue du projet, dans la région OIO élargie et même au-delà. Déjà, des efforts sont consentis pour faciliter les échanges avec d'autres régions appliquant des approches similaires, telles que le Triangle de corail, la mer Baltique, la mer Celtique et la Méditerranée. Dans le cadre du projet, les réseaux et échanges avec ces programmes devraient être renforcés, et les leçons devraient être tirées de ces programmes. Le potentiel de mise à l'échelle et de réplique est donc important.

#### *VI.5 Pérennité économique et financière après projet*

En matière de développement durable, le projet est fortement enraciné dans les processus de la Convention de Nairobi, qui offre une base institutionnelle sur le long terme. Cela comprend entre autres également le maintien des résultats et des produits de la connaissance à travers le mécanisme de centralisation de la Convention de Nairobi. Par ailleurs, au niveau national, le renforcement des capacités prévu et l'intégration des principes de GIO/PSM/Économie bleue aux politiques nationales et aux cadres réglementaires, associés à l'établissement de mécanismes financiers, constitueront une base importante pour assurer la pérennité de l'action au-delà du projet.

#### *VI.6 Viabilité au plan écologique et environnemental*

Une évaluation de référence initiale des ressources écologiques abondantes du NCM a été réalisée lors de la phase préparatoire de l'initiative. L'étude a mis en évidence la valeur environnementale considérable de la région, qui, bien que dégradée dans certains endroits, est tout de même relativement bien préservée par rapport à d'autres parties du globe. Ce projet donne donc l'occasion de contribuer à une approche de gestion intégrée des océans à long terme qui protégera les ressources écologiques et environnementales de la région pour les générations actuelles et futures. Le projet se concentre à cet égard sur le développement d'un cadre de gestion global, reposant sur la PSM, ainsi que sur une des principales menaces émergentes pour l'environnement, à savoir l'exploration de pétrole et de gaz. De plus, le projet cherchera à identifier des approches de gestion, comme la gestion communautaire des ressources naturelles, qui soient à la fois efficaces et acceptables d'un point de vue culturel.

#### *VI.7 Acceptabilité sociale et culturelle*

Le projet mettra l'accent sur des approches inter-sectorielles et inter-ministérielles de gestion intégrée des ressources naturelles, incluant des processus de consultation inclusifs, favorisant la représentation de groupes marginalisés, tels que les femmes. Une participation pleine et active d'un grand nombre de parties prenantes est évidemment déterminante pour atteindre les objectifs tels qu'énoncés dans ce projet, mais est également cruciale pour susciter une pleine adhésion et l'acceptation des différents acteurs. À cet égard, la collaboration avec les parties prenantes à travers l'établissement de partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé est au cœur du projet. Les plateformes multipartites nationales et régionales, qui seront créées par la Composante 1 seront un organe clé du projet.

En outre, la Composante 3 mettra l'accent plus particulièrement sur les questions de dépendances des moyens de subsistance des populations aux ressources naturelles, et sur l'identification d'approches de gestion des ressources visant à susciter l'adhésion des communautés locales. L'appui à ces communautés et leur réelle implication devraient permettre que les solutions apportées soient effectivement acceptables d'un point de vue culturel et social.

Enfin, par le passé, la région a déjà tiré parti de nombreuses reprises d'une solide coopération inter-gouvernementale. À cet égard, l'INCM s'inscrit dans la lignée d'un large éventail de projets régionaux de grande ampleur qui ont jeté les bases d'une initiative telle que l'INCM. Même s'il existe bel et bien des différences culturelles considérables entre les pays de la région, celles-ci ne constituent généralement pas un frein à la coopération, mais plutôt un moyen de s'enrichir mutuellement.

#### *VI.8 Cadre organisationnel et institutionnel adéquat*

Le partenariat de l'INCM rassemble à travers ces acteurs une diversité d'expérience et d'expertise, en rassemblant des organisations de conservation majeures. La conception de la structure d'exécution du projet s'appuie sur les forces de chacun des partenaires du projet. Quelques-uns des principaux avantages comparatifs sont présentés ci-dessous :

WWF France	Apporte une riche expérience en tant qu'organisme chargé de la mise en œuvre de plusieurs projets du FFEM.
------------	--

SCN	Fournit les mécanismes appropriés pour parvenir à une harmonisation et à un accord entre les gouvernements de la région. En outre, le SCN coordonne déjà plusieurs projets clé qui peuvent être harmonisés avec le projet.
WWF Madagascar	A coordonné les étapes initiales de l'INCM, pilotées par une petite unité de coordination, et, à ce titre, est bien placé pour faire office de point de coordination technique du projet.
CORDIO	Exerce ses activités depuis son bureau situé à Mombasa, avec des projets dans tout l'OIO, menés en collaboration avec des partenaires. Depuis 20 ans CORDIO travaille avec les communautés de pêche au Kenya, en Tanzanie et au Mozambique sur la surveillance et l'amélioration de l'engagement des pêcheurs vis-à-vis de la conservation, l'établissement de groupes fonctionnels, l'établissement et la gestion de zones marines gérées localement, et l'exploration de possibilités de financement durables.
WCS	Exerce depuis longtemps des activités de conservation dans la région OIO et en Afrique, qui comprennent de manière plus vaste la recherche écologique, l'élaboration d'orientations pour réduire les impacts des activités pétrolières et gazières sur la biodiversité, et l'implication du secteur privé, notamment dans le cadre du projet COMBO (financé par l'AFD, le FFEM, la fondation Mava <a href="http://www.combo-africa.org">www.combo-africa.org</a> ). qui élabore des approches destinées à soutenir la réduction des impacts sur la biodiversité découlant de projets de de l'industrie et des infrastructures extractives.
FFI	Le programme pour l'Afrique de FFI travaille sur la conservation des paysages et des habitats critiques dans les pays d'Afrique subsaharienne. À travers son programme d'activité Business et Biodiversité, FFI travaille avec des compagnies pétrolières et gazières dans la région du WIO-C, pour améliorer l'identification, l'évaluation des impacts et l'atténuation des menaces pour la biodiversité marine et les services écosystémiques résultant des activités de ces entreprises. En outre, le programme de FFI soutient les programmes de conservation dans les provinces de Cabo Delgado, Tete et Zambézie, et la gestion de la Réserve de Niassa depuis 2000.
Blue Ventures	Travaille au renforcement des capacités les communautés côtières tropicales dans la gestion de leurs propres ressources, pour développer des approches de gestion des pêches basées sur les droits de l'homme visant à soutenir les pêcheries locales et à protéger la biodiversité marine. BV travaille à Madagascar depuis plus d'une décennie et, ces dernières années, a commencé à soutenir les partenaires de la conservation dans d'autres parties de l'océan Indien de l'Ouest afin d'introduire des initiatives de gestion des pêches et de conservation marine centrées sur les communautés.

## VII POURSUITE DE L'INSTRUCTION DU PROJET

---

### *VII.1 Schéma et responsabilités de l'instruction*

### *VII.2 Calendrier de l'instruction*

### *VII.3 Points à examiner lors de l'instruction*

### *VII.4 Projets antérieurs pouvant servir de référence*

### *VII.5 Fonds de préparation de projets (le cas échéant)*

## VIII ANNEXES

---

Annexe 1 – Cadre logique

Annexe 2 – Plan de financement détaillé



## Finalité et objectifs

Finalité	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs
D'ici 2025, les récifs coralliens et écosystèmes associés du Nord du Canal du Mozambique à haute valeur du point de vue de la biodiversité sont préservés et améliorés grâce à une gestion spatiale efficace des activités en mer, notamment celles du secteur des hydrocarbures, assurant un avenir durable pour les communautés côtières et les économies de la région.	1. D'ici 2021, les fondements institutionnels et les connaissances sont établis pour l'application d'un processus multipartite de planification spatiale marine dans la zone NCM	<p>1.1. Les capacités sont renforcées et des plateformes et réseaux de partenariats multi-secteurs et multi-acteurs pour la mise en œuvre de la PSM et de l'ODD 14 sont établis</p> <p>1.2. La santé des écosystèmes actuels et leur valeur économique, ainsi que des scénarii futurs pour le NCM sont évalués et validés, servant de base à la PSM et constituant des outils d'aide à la décision</p> <p>1.3. Un cadre régional de PSM dans la région NCM a été développé et validé par un processus multipartite</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes et réseaux institutionnels régionaux et nationaux pour MSP opérationnels et habilités</li> <li>Les scénarios pour la mise en œuvre future de l'ODD 14 et d'une « économie bleue » sont compris et utilisés dans les processus de planification nationale et régionale</li> <li>Une vision commune pour l'avenir du NCM est traduite et validée sous forme d'une feuille de route régionale de PSM, incluant sa mise en œuvre au niveau national.</li> </ul>
	2. D'ici 2021, une planification efficace est promue et des pratiques optimales dans le secteur du pétrole et du gaz sont adoptées par les gouvernements et les chefs de file du secteur privé, permettant l'atténuation des impacts du secteur sur les ressources naturelles et les communautés de la zone NCM	<p>2.1. Les politiques et l'application des lois sont renforcées pour mettre en œuvre une régulation du secteur pétrolier et gazier, dans les pays cibles</p> <p>2.2. Des lignes directrices de meilleures pratiques, menant vers la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques prioritaires de la région NCM, sont émises pour l'élaboration et l'évaluation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de Planification Spatiale Marine (PSM) liée aux projets gaziers et pétroliers</p> <p>2.3. Les gouvernements, le secteur privé et les OSC / ONG voient leurs capacités renforcées pour mettre en œuvre les politiques et les lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de développement du secteur du pétrole et du gaz dans la sous-région</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des politiques et des lois nouvelles et améliorées dans le secteur du pétrole et du gaz sont à l'étude et / ou sont mises en œuvre dans au moins 2 pays du NCM.</li> <li>Les EIE / EES du secteur du pétrole et du gaz recommandant et appliquant les orientations sur les meilleures pratiques pour la biodiversité et les services écosystémiques</li> <li>Les meilleures pratiques en matière d'atténuation des impacts dans le secteur du pétrole et du gaz sont mises au point et appliquées par les gouvernements et le secteur privé.</li> </ul>
	3. D'ici 2021, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés sont améliorés progressivement grâce à la diffusion et à la réplique de pratiques réussies en matière de gestion communautaire des ressources marines et de réseaux santé-environnement.	<p>3.1. Un réseau d'apprentissage communautaire pour la gestion des ressources naturelles et le bien-être des communautés est mis en place</p> <p>3.2. Amélioration des connaissances locales et adoption de pratiques locales efficaces de gestion durable des ressources marines, celles d'approches Population-Santé-Environnement ou celles de moyens de subsistance côtiers alternatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'OSC / personnes participant aux activités du réseau d'apprentissage et visites en croissance.</li> <li>Extension des thèmes focaux du réseau d'apprentissage</li> <li>Indicateurs de bien-être améliorés issus du programme de suivi participatif, couvrant l'éventail de Capitaux sociaux, environnementaux, économiques, de gouvernance et de connaissance.</li> </ul>

## Activités et moyens financiers

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens mis en œuvre (en €)
1.1. Les capacités sont renforcées et des plateformes et réseaux de partenariats multi-secteurs et multi-acteurs pour la mise en œuvre de la PSM et de l'ODD 14 sont établis	1.1.1. Organiser des consultations nationales et régionales pour élaborer une vision commune de la mise en œuvre des ODD (ODD 14 en particulier) dans la région, y compris engager un processus de PSM coordonné au niveau régional et aligné aux échelles nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision régionale de la PSM et de la mise en œuvre de l'ODD 14 définie entre les gouvernements et les partenaires</li> <li>• Engagement des gouvernements et des partenaires dans le processus de PSM</li> </ul>	FFEM: 210,000 € Sida: 399,000 € WWF: 88,000 € PNUE/SCN: 230,000 €
	1.1.2. En s'appuyant sur les plateformes GIZC existantes, établir et soutenir un groupe de travail régional sur la PSM, ainsi qu'un groupe multi-acteurs aux niveaux régional et nationaux, pour interagir avec les gouvernements dans les discussions nationales sur la PSM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail PSM et cadre de partenariats PSM nationaux et régionaux fonctionnels</li> </ul>	
	1.1.3. Établir des liens avec les organismes régionaux concernés, y compris les commissions économiques régionales (COI, SADC, EAC, COMESA, ORGP).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec les organismes régionaux pertinents établis – éventuellement MOU</li> </ul>	
	1.1.4. Faciliter les échanges d'expériences avec les conventions régionales pertinentes (par exemple, HELCOM) ainsi que d'autres processus régionaux de Gestion Intégrée des Océans (GIO) en cours (mers régionales, EBSA, Oceanscapes, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions d'échange d'expérience et réunions organisées</li> </ul>	
	1.1.5. Fournir une ressource humaine additionnelle au SCN pour assurer un rôle de coordination régionale en appui à la mise en œuvre du projet et guider le processus de PSM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordinateur basé au SCN</li> </ul>	
1.2. La santé des écosystèmes actuels et leur valeur économique, ainsi que des scénarii futurs pour le NCM sont évalués et validés, servant de base à la PSM et constituant des outils d'aide à la décision	1.2.1. Établir un atlas interactif / en ligne dédié au projet pour harmoniser, rassembler et partager des données sur les capitaux naturels, sociaux, économiques et la gouvernance, établissant des liens fonctionnels avec l'ensemble des données nationales et régionales existantes (basé sur le mécanisme existant de la Convention de Nairobi).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données en ligne opérationnelles</li> </ul>	FFEM: 100,000 € Sida: 525,000 € WWF: 75,000 € UNEP/SCN: 220,000 €
	1.2.2. Réaliser un mapping et une évaluation pour déterminer la valeur des biens et des services côtiers et maritimes (largement basés sur les données et informations existantes), en utilisant les outils appropriés, le cas échéant (par exemple OHI, Natural Capital Assessment) et mettre en lien les comptes de capital naturel nationaux afin d'éclairer la prise de décision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la santé et de la valeur économique actuelle de l'écosystème du NCM réalisée</li> </ul>	
	1.2.3. Développer un ensemble de scénarios pour le NCM relatif aux développements futurs des secteurs économiques clés, à la démographie et aux changements climatiques, dans le cadre d'un processus multipartite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scénarii futurs développés et validés</li> </ul>	
	1.2.4. Évaluer les implications spécifiques pour chaque scénario en termes de potentiel de construction d'une économie bleue et par rapports aux cibles de l'ODD 14 (en utilisant, entre autres, l'outil d'évaluation de scénario INVEST).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des scénarii réalisée</li> </ul>	

1.3. Un cadre régional de PSM dans la région NCM a été développé et validé par un processus multipartite	1.3.1. Sur la base du processus d'évaluation des scénarii, évaluer la pertinence des outils de gestion spatiale et temporelle existants et des dispositifs institutionnels pour la gestion des biens et des services fournis par les écosystèmes de la région et élaborer des recommandations spécifiques pour l'amélioration de celle-ci.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des outils de gestion spatiale et temporelle existants et des mécanismes institutionnels entrepris réalisée</li> </ul>	FFEM: 90,000 € Sida: 260,000 € WWF: 50,000 € UNEP/SCN: 260,000 €
	1.3.2. Sur la base du scénario choisi, élaborer une feuille de route SPM initiale pour la région, fournissant des recommandations relatives aux mesures de gestion temporelle et spatiale, aux mesures incitatives et aux dispositifs institutionnels à mettre en place, fixant ainsi un cadre pour les processus PSM / GIZC au niveau national.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de cadre regional PSM developpé</li> </ul>	
	1.3.3. Faciliter les processus consultatifs au niveau national et régional pour valider la feuille de route SPM régional, en mettant l'accent sur l'intégration au niveau national (PSM / GIZC) des processus décisionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre regional PSM validé</li> <li>Cadre régional PSM intégré dans les processus PSM / GIZC nationaux</li> </ul>	
2.1. Les politiques et l'application des lois sont renforcées pour mettre en œuvre une régulation du secteur pétrolier et gazier, dans les pays cibles	2.1.1. Sur la base des lignes directrices de l'EIE et EIE, entreprendre une analyse des lacunes liées au développement du secteur du pétrole et du gaz aux niveaux national et régional dans NCM (par exemple, SADC, EAC, WIO-C).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des lacunes dans les politiques liées au développement du pétrole et du gaz réalisée</li> </ul>	FFEM: 141 000 € WWF: 10 000 € PNUE/SCN : 20 000 € Autres partenaires du WIO-C: 10 000 €
2.2. Des lignes directrices de meilleures pratiques, menant vers la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques prioritaires de la région NCM, sont émises pour l'élaboration et l'évaluation des Etudes d'Impact Environnemental	2.2.1. Élaborer des orientations adaptées au contexte du NCM visant les EIE, les EES et la PSM pour les techniciens et les organismes de réglementation, tenant compte des priorités pour la protection de la biodiversité marine et des services écosystémiques dans le NCM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lignes directrices adaptées au contexte sur les meilleures pratiques à adopter pour le développement des activités du secteur du pétrole et du gaz dans le NCM disponibles</li> </ul>	FFEM : 87 000 € WWF: 20 000 € PNUE/SCN: 10 000 € Autres partenaires du WIO-C: 287 803 €
	2.2.2. Partager les recommandations et les leçons apprises pour réduire les impacts sur la biodiversité marine et les services écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les meilleures pratiques sont largement diffusées et accessibles</li> </ul>	

(EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de Planification Spatiale Marine (PSM) liée aux projets gaziers et pétroliers			
2.3. Les gouvernements, le secteur privé et les OSC / ONG voient leurs capacités renforcées pour mettre en œuvre les politiques et les lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de développement du secteur du pétrole et du gaz dans la sous-région	2.3.1. Renforcer les capacités du personnel des gouvernements nationaux et des OSC / ONG, sur l'utilisation et la mise en œuvre des orientations; et des organismes régionaux afin de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans toute la région et d'appuyer l'harmonisation des politiques nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ateliers régionaux de formation sur les lignes directrices appliquées au secteur du pétrole et du gaz organisés</li> </ul>	FFEM : 211 000 € WWF: 20 000 € PNUE/SCN: 20 000 € Sida : 240 000 € Autres partenaires du WIO-C: 25 000 €
	2.3.2. Soutenir le développement de feuilles de route nationales sur les politiques et le renforcement des capacités avec les gouvernements et le secteur privé dans le/les pays prioritaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 projets de feuilles de route nationales pour le renforcement des politiques et des capacités sur le développement du secteur du pétrole et du gaz réalisés</li> </ul>	
	2.3.3. Construire une communauté sous-régionale des OSC / ONG nationales pour former un réseau qui soutient la représentation des intérêts locaux et publics dans le secteur du pétrole et du gaz relativement aux mesures d'atténuation des impacts et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté sous-régionale des OSC sur le développement du pétrole et du gaz active</li> </ul>	
3.1. Un réseau d'apprentissage communautaire pour la gestion des ressources naturelles et le bien-être des communautés est mis en place	3.1.1. Identifier et cartographier des modèles de pratiques efficaces pour la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) et SPE, en prévoyant des adaptations possibles aux différents contextes et pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matrice des modèles efficaces avec évaluation préliminaire de la faisabilité dans les sites NMC disponibles réalisée</li> <li>• Critères d'évaluation des sites candidats développés</li> <li>• Existence d'un document répertoriant meilleures pratiques</li> </ul>	FFEM: 60 000 € CORDIO: 38 000 € Sida: 18 000 € Autres partenaires du WIO-C : 12 250 €
	3.1.2. Identifier les sites modèles et les sites pilotes pour leur participation aux réseaux de projet/ d'apprentissage, caractérisés par des mesures de gestion communautaires des ressources marines et des partenariats SPE. 5 sites pilotes (1 par pays) sélectionnés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte interactive en ligne des sites précisant leurs caractéristiques</li> <li>• Liste des modèles potentiellement répliquables et des sites d'apprentissage et de leurs caractéristiques</li> <li>• Liste des sites des partisans indépendants</li> </ul>	
	3.1.3. Développer des appuis - Plate-forme et outils en ligne. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ relatifs aux ressources et les outils sélectionnés (3.1.1), identifier les lacunes des ressources (y compris la langue / format / accessibilité); et évaluer les besoins en ressources additionnelles/ formation pour les sites et les partenaires prioritaires.</li> <li>▪ concevoir un espace/relier à la plate-forme existante en ligne de BV (ouverte, en croissance, axée sur le partenariat), fonctionnalité hors ligne</li> <li>▪ Développer du matériel de formation pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une plate-forme opérationnelle</li> <li>• L'opération de la mise en oeuvre de la plate-forme se traduit par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le nombre et la nature des ressources disponibles en ligne</li> <li>○ Le nombre total de visites sur la plate-forme (taux de fréquentation)</li> <li>○ % du "taux de rebonds" à partir de la plate-forme en ligne</li> </ul> </li> </ul>	

	<p>comblent les lacunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lier la plate-forme en ligne et les ressources pertinentes au réseau d'apprentissage</li> </ul>		
<p>3.2. Amélioration des connaissances locales et adoption de pratiques locales efficaces de gestion durable des ressources marines, celles d'approches Population-Santé-Environnement ou celles de moyens de subsistance côtiers alternatifs</p>	<p>3.2.1. Convoquer des ateliers annuels nationaux pour établir un réseau d'apprentissage et renforcer les capacités et l'effectivité du leadership des représentants de la communauté - en utilisant les meilleures pratiques / innovations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers nationaux annuels organisés (rapport et première utilisation du matériel sur plate-forme)</li> </ul>	<p>FFEM: 290 000 € CORDIO: 25 000 € Sida: 150 000 € Autres partenaires du WIO-C : 27 000 € A définir : 823 000 €</p>
	<p>3.2.2. Mettre en œuvre des activités de réseau d'apprentissage, axées sur les visites parmi les sites avec un focus d'apprentissage spécifique. Au sein des pays (2 par an, 5 pays); entre les pays (2 par an); Concevoir et mettre en œuvre un suivi participatif sur chaque site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau d'apprentissage conçu et précisé</li> <li>• Des visites d'échange documentées à travers des rapports, des blogs et des résultats pertinents à destination de la communauté</li> <li>• Système participatif de suivi des résultats conçu et mis en œuvre</li> </ul>	
	<p>3.2.3. Soutenir l'adoption de pratiques efficaces sur les sites pilotes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des visites préliminaires d'évaluation et faciliter la conception participative des programmes dans 5 sites prioritaires</li> <li>• Identifier les interventions prioritaires (peut être multiple sur un site) et les budgétiser (utiliser éventuellement un modèle de microfinance afin que les futures interventions puissent être proposées à des donateurs externes sur les petites subventions).</li> <li>• Planifier et fournir des outils directs de formation, de coaching et d'apprentissage mobile, un programme de mentorat, incluant une formation sur mesure et des conseils techniques, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de conception de programme participatif ont été élaborés, examinés et sélectionnés</li> <li>• Le système participatif de suivi des résultats est mis en œuvre</li> <li>• La formation et l'utilisation d'outils en ligne / mobile sont suivis</li> </ul>	
	<p>3.2.4. Évaluation, promotion et mise à l'échelle - suivi des résultats des composantes, adaptation, diffusion, passage à l'échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les résultats à toutes les parties prenantes (en vue de leur appropriation pour créer un environnement institutionnel plus propice aux approches axées sur la communauté).</li> <li>• Suivi régulier - intégrer l'apprentissage, les nouveaux outils et les modifications dans la plate-forme de support en ligne et l'apprentissage du réseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système participatif de suivi des résultats mis en œuvre</li> <li>• Des documents de diffusion et des activités documentés</li> <li>• Modification des outils enregistrés, leur utilisation est suivie.</li> </ul>	

Composante 1: Renforcer les bases institutionnelles et améliorer la connaissance pour l'application d'une planification spatiale marine (PSM) multifarite à travers la région NCM	Activités	Budget TOTAL					Total (en EUR)	Sources de financement						
		2018	2019	2020	2021			FEM	UNEPNCS	WFF	Sida	CORDIO	WIOC partners	A définir
<b>Resultat 1.1</b> Les capacités sont renforcées et des plateformes et réseaux de partenariats multi-secteurs et multi-acteurs pour la mise en œuvre de la PSM et de l'ODD 14 sont établis	1.1.1. Organiser des consultations nationales et régionales pour élaborer une vision commune de la mise en œuvre des ODD (ODD 14 en particulier) dans la région, y compris engager un processus de PSM coordonné au niveau régional et aligné aux échelles nationales.	120 000	-	-	-	-	120 000	20 000	10 000	20 000	79 000	-	-	-
	1.1.2. En s'appuyant sur les plateformes GIZC existantes, établir et soutenir un groupe de travail régional sur la PSM, ainsi qu'un groupe multi-acteurs aux niveaux régional et nationaux, pour interagir avec le gouvernement dans les discussions nationales sur la PSM.	119 000	120 000	120 000	120 000	478 000	50 000	100 000	28 000	300 000	-	-	-	
	1.1.3. Établir des liens avec les organismes régionaux concernés, y compris les commissions économiques régionales (COI, SMDU, EAC, COMESA, ORGP).	20 000	20 000	-	-	40 000	20 000	-	20 000	-	-	-	-	
	1.1.4. Faciliter les échanges d'expériences avec les comités régionaux perennes (par exemple, HELCOM) ainsi que d'autres processus régionaux permanents de OIM (Inrets régionaux, EBSA, Océanisches, etc.).	20 000	20 000	20 000	-	60 000	20 000	-	20 000	20 000	-	-	-	
	1.1.5. Appuyer une capacité supplémentaire au SCN pour assurer un rôle de coordination régional en appui à la mise en œuvre du projet et guider le processus de PSM.	55 000	55 000	55 000	55 000	220 000	100 000	120 000	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>		<b>342 000</b>	<b>215 000</b>	<b>195 000</b>	<b>175 000</b>	<b>927 000</b>	<b>210 000</b>	<b>230 000</b>	<b>88 000</b>	<b>399 000</b>	-	-	-	
<b>Resultat 1.2</b> La santé des écosystèmes actuels et leur valeur économique, ainsi que des scénarios futurs pour le NCM sont évalués et validés, servant de bases à la PSM et formant des outils d'aide à la décision	1.2.1. Établir un atlas thématique en ligne dédié au projet pour harmoniser, rassembler et partager des données sur les capitaux naturels, sociaux, économiques et le gouvernance, élaborant des liens fondonnés avec l'ensemble des sources nationales et régionales existantes (basé sur le mécanisme existant de la Convention de Nairobi).	125 000	-	-	-	125 000	25 000	100 000	-	-	-	-		
	1.2.2. Réaliser un mapping et une évaluation pour déterminer la valeur des biens et des services côtiers et maritimes (lié par exemple à la santé des écosystèmes) en utilisant les outils appropriés, le cas échéant par exemple OMI, Natural Capital Assessment) et mettre en lien les comptes de capital naturel nationaux afin de faciliter la prise de décision.	250 000	-	-	-	250 000	25 000	100 000	25 000	100 000	-	-		
	1.2.3. Développer un ensemble de scénarios pour le NCM relatif aux développements futurs des secteurs économiques clés, à la démographie et aux changements climatiques, dans le cadre d'un processus participatif.	255 000	-	-	-	255 000	-	10 000	25 000	220 000	-	-		
	1.2.4. Évaluer les implications spécifiques pour chaque scénario en termes de potentiel de construction d'une économie bleue et par rapport aux cibles de l'ODD 14 (en utilisant, entre autres, l'outil d'évaluation de scénario INVESTI).	140 000	140 000	-	-	280 000	50 000	10 000	25 000	195 000	-	-		
<b>Sous-total</b>		<b>770 000</b>	<b>140 000</b>	-	-	<b>920 000</b>	<b>100 000</b>	<b>220 000</b>	<b>75 000</b>	<b>525 000</b>	-	-		
<b>Resultat 1.3</b> Un cadre régional de PSM pour le NCM a été développé et validé par un processus multipartite	1.3.1. Sur la base du processus d'évaluation des scénarios, évaluer la pertinence des outils de gestion spatiale et temporelle existants et des dispositifs institutionnels pour la gestion des biens et des services fournis par les écosystèmes de la région et élaborer des recommandations spécifiques pour l'amélioration de celle-ci.	-	85 000	-	-	85 000	25 000	-	10 000	50 000	-	-		
	1.3.2. Sur la base du scénario choisi, élaborer une feuille de route SPN initiale pour la région, fournissant des recommandations relatives aux mesures de gestion temporelle et spatiale, aux mesures incitatives et aux dispositifs institutionnels à mettre en place, tenant dans un cadre pour les processus PSM / GIZC au niveau national.	-	-	170 000	-	170 000	40 000	10 000	10 000	110 000	-	-		
	1.3.3. Faciliter les processus consultatifs au niveau national et régional pour valider la feuille de route SPN régionale, en mettant l'accent sur l'intégration au niveau national (PSM / GIZC) des processus décisionnels.	-	-	300 000	105 000	405 000	25 000	250 000	30 000	100 000	-	-		
<b>Sous-total</b>		-	<b>85 000</b>	<b>470 000</b>	<b>105 000</b>	<b>660 000</b>	<b>90 000</b>	<b>260 000</b>	<b>50 000</b>	<b>260 000</b>	-	-		
<b>Sous-total Composante 1</b>		<b>1 122 000</b>	<b>440 000</b>	<b>665 000</b>	<b>280 000</b>	<b>2 507 000</b>	<b>400 000</b>	<b>710 000</b>	<b>213 000</b>	<b>1 184 000</b>	-	-		

Composante 2 : Planification et adoption des meilleures pratiques environnementales et sociales dans les secteurs du gaz et du pétrole pour atténuer les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dans la zone NCM												
Résultat 2.1		2.1. Sur la base des lignes directrices de REIE et EIE, entreprendre une analyse des lacunes des lois existantes pour mettre en œuvre une politique sur le secteur pétrolier et gazier, dans des pays cibles		130 000	51 000	-	181 000	141 000	20 000	10 000	-	10 000
Sous-total		130 000		51 000	-	181 000	141 000	20 000	10 000	-	10 000	-
Composante 2.2												
Des lignes directrices de meilleures pratiques, menant vers la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques prioritaires de la région NCM, sont émises pour l'élaboration et l'évaluation des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de		2.2.1. Elaborer des orientations adaptées au contexte du NCM visant les EIE, les EES et la PSM pour les techniques et les organismes de réglementation, tenant compte des priorités pour la protection de la biodiversité marine et des services écosystémiques dans le NCM		302 803	82 000	-	384 803	77 000	10 000	20 000	-	277 803
d'Impacts Environnementaux (EIE) et Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et pour le développement de		2.2.2. Partager les recommandations et les leçons apprises pour réduire les impacts sur la biodiversité marine et les services écosystémiques		-	20 000	-	20 000	10 000	-	-	-	10 000
Sous-total		302 803		102 000	-	404 803	87 000	10 000	20 000	-	287 803	-
Composante 2.3												
Résultat 2.3		2.3.1. Renforcer les capacités du personnel des gouvernements nationaux et des OSC / ONG sur l'adoption et la mise en œuvre des orientations et des organismes régionaux afin de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans toute la région et d'appuyer l'harmonisation des politiques nationales		-	25 000	70 000	139 000	109 000	10 000	10 000	-	10 000
renforcées pour mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de développement durable du pétrole et du gaz dans la sous-région		2.3.2. Soutenir le développement de feuilles de route nationales sur les politiques et le renforcement des capacités avec les gouvernements et le secteur privé dans les pays prioritaires(s)		-	-	55 000	110 000	80 000	10 000	10 000	-	10 000
pratiques exemplaires en matière de développement durable du pétrole et du gaz dans la sous-région		2.3.3. Construire une communauté sous-régionale des OSC / ONG nationales pour former un réseau qui soutient la représentation des intérêts locaux et publics dans le secteur du pétrole et du gaz relativement aux mesures d'atténuation des impacts et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques		60 000	65 000	71 000	287 000	22 000	-	-	240 000	5 000
Sous-total		60 000		90 000	196 000	170 000	516 000	211 000	20 000	20 000	240 000	25 000
Sous-total Composante 2		492 803		243 000	196 000	170 000	1 101 803	439 000	50 000	50 000	240 000	322 803
Composante 3 : Réplication et mise à l'échelle de modèles réussis de gestion communautaire des ressources et d'amélioration des moyens de subsistance et de bien-être des communautés.												
Résultat 3.1		3.1.1. Identifier et cartographier des modèles de pratiques efficaces pour la gestion communautaire des ressources naturelles (CCRN) et les partenariats PHE en prévoyant des adaptations possibles aux différents contextes et pays		40 000	-	20 000	60 000	25 000	-	-	9 000	21 000
Les éléments d'un réseau d'apprentissage communautaire pour la gestion des ressources naturelles et le bien-être des populations locales sont mis en place		3.1.2. Identifier les sites modèles et les sites pilotes pour leur participation aux réseaux de projet d'apprentissage, caractérisés par des mesures de gestion communautaires des ressources marines et des partenariats PHE. 5 sites pilotes sélectionnés		34 000	-	-	34 000	20 000	-	-	9 000	5 000
3.1.3. Développer des appuis - Plate-forme et outils en ligne		25 000		-	9 250	-	34 250	15 000	-	-	17 000	2 250
Sous-total		99 000		-	29 250	-	128 250	60 000	-	-	18 000	28 250

<b>Résultat 3.2</b> Amélioration des connaissances locales (et le cas échéant, adoption) sur les pratiques locales efficaces de gestion durable des ressources marines, celles d'approches Population-Santé-Environnement ou celles de moyens de subsistance côtiers alternatifs	3.2.1. Convoquer des ateliers annuels nationaux pour établir un réseau d'apprentissage et renforcer les capacités et l'efficacité du leadership des représentants de la communauté - en utilisant les meilleures pratiques / innovations.	-	80 000	80 000	80 000	240 000	90 000	-	-	75 000	3 000	6 000	66 000	
	3.2.2. Mettre en œuvre des activités de réseau d'apprentissage axées sur les villes parmi les pays avec un bours d'apprentissage spécifique. Au sein des pays (2 par an, 5 pays) entre les pays (2 par an) Convoquer et mettre en œuvre un suivi participatif sur chaque site.	180 000	180 000	170 000	530 000	80 000	-	-	75 000	6 000	21 000	348 000		
	3.2.3. Soutenir l'adoption de pratiques efficaces sur les sites pilotes.	-	150 000	150 000	150 000	450 000	90 000	-	-	16 000	344 000			
	3.2.4. Evaluation, promotion et mise à l'échelle - suivi des résultats des composantes, adaptation, diffusion, passage à l'échelle.	-	12 500	12 500	70 000	95 000	30 000	-	-	-	65 000			
<b>Sous-total</b>		-	<b>422 500</b>	<b>422 500</b>	<b>470 000</b>	<b>1 315 000</b>	<b>290 000</b>	-	-	<b>150 000</b>	<b>25 000</b>	<b>27 000</b>	<b>823 000</b>	
<b>Sous-total Composante 3</b>			<b>99 000</b>	<b>422 500</b>	<b>451 750</b>	<b>470 000</b>	<b>1 443 250</b>	<b>350 000</b>	-	-	<b>168 000</b>	<b>63 000</b>	<b>39 250</b>	<b>823 000</b>
<b>Composante 4: Coordination, appui et évaluation</b>														
	Coordination, appui et monitoring du projet (équipe du projet/NC5WME Madagascar)	87 500	87 500	87 500	87 500	350 000	60 000	29 000	61 000	200 000	-	-	-	
	Coordination, appui et monitoring du projet (équipe du projet/WMF France)	37 500	37 500	37 500	37 500	150 000	35 600	-	114 400	-	-	-	-	
	Coûts d'évaluation et d'audit	-	29 760	9 760	38 516	79 036	79 036	-	-	-	-	-	-	
	<b>Sous-total Composante 4</b>	<b>125 000</b>	<b>154 760</b>	<b>134 760</b>	<b>164 516</b>	<b>579 036</b>	<b>174 636</b>	<b>29 000</b>	<b>175 400</b>	<b>200 000</b>	-	-	-	
	<b>COÛTS DIRECTS</b>	<b>1 838 803</b>	<b>1 260 260</b>	<b>1 447 510</b>	<b>1 094 516</b>	<b>5 631 089</b>	<b>1 363 636</b>	<b>789 000</b>	<b>438 400</b>	<b>1 792 000</b>	<b>63 000</b>	<b>362 053</b>	<b>823 000</b>	
	Frais de gestion (10%)	183 880	126 026	144 751	108 452	563 109	136 364	78 900	43 840	179 200	6 300	36 205	82 300	
	<b>TOTAL GENERAL (en EUR)</b>	<b>2 022 683</b>	<b>1 386 286</b>	<b>1 592 261</b>	<b>1 192 968</b>	<b>6 194 198</b>	<b>1 500 000</b>	<b>867 900</b>	<b>482 240</b>	<b>1 971 200</b>	<b>69 300</b>	<b>398 258</b>	<b>905 300</b>	



